

Rapport d'activité 2012

Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre



énergies solidaires

Sommaire

Édito

2011 : nouveautés statutaires	04
Les faits marquants	05
L'ALEN déploie son plan d'actions auprès des collectivités	06

Énergies

Nièvre Énergies, une SEM pour développer le grand éolien en Nièvre	07
Assurer des contrôles pour maintenir la qualité du service public de distribution d'énergies	09
Précarité énergétique : la situation s'aggrave en Nièvre	12
Fiabiliser et développer les réseaux d'énergie électrique	13
Aider la Nièvre à réussir sa transition énergétique	16

Environnement et cadre de vie

Mettre en œuvre un programme cohérent de gestion de l'éclairage public	19
Rationaliser le programme déchets et contribuer au développement durable de la Nièvre	24
Offrir un service global plus cohérent et plus performant aux collectivités	28

E-Administration

Devenir le guichet unique informatique des collectivités	32
--	----

Organisation et moyens

S'organiser pour répondre aux attentes des collectivités	37
Promouvoir et mieux faire reconnaître les compétences du SIEEEN	46



Édito

Guy Hourcabie
Président du SIEEN

*Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,*

L'année 2012 a soulevé de vives inquiétudes liées à la réforme du FACé. L'État a en effet préféré maintenir sa réforme du FACé dont les répercussions ont été importantes pour les syndicats, les collectivités et les entreprises sous-traitantes comme en témoigne la situation en Nièvre.

Notre Fédération Nationale a essayé, au plan national, d'ouvrir le dialogue avec ERDF. Elle s'est heurtée une fois encore à l'attitude du concessionnaire historique qui oublie ses engagements contractuels et réinterprète unilatéralement et à sa guise le contrat de concession. Nos griefs à l'égard de notre concessionnaire sont nombreux et récurrents : manque de fiabilité de son nouveau SIG, sous-valorisation historique comptable de l'ordre de 25 % en moyenne (période 1992/2009) des ouvrages réalisés par le SIEEN, et, sur-rémunération concomitante des investissements d'ERDF, nouvelles modifications unilatérales de la durée de vie comptable du réseau torsadé permettant la suppression de certaines provisions pour renouvellement déjà constituées.

Face à ces sources continues de tension qui induisent toutes la réduction des droits patrimoniaux du concédant et en corolaire, l'augmentation injustifiée de la créance d'ERDF à son égard et les exigences de plus en plus pressantes d'une Europe libérale qui pourrait imposer la mise en concurrence des concessions, nous avons engagé un contrôle approfondi sur la valorisation de nos ouvrages depuis 1992. Nous disposerons ainsi, courant 2013, de toutes les données indiscutables pour démontrer et évaluer le préjudice subi sur le stock historique de nos investissements, au regard des pratiques comptables d'ERDF.

Malgré les difficultés conjoncturelles que nous subissons, nous poursuivons notre politique volontariste de développement durable du territoire nivernais. Nous apportons aux collectivités des solutions pérennes et moins énergivores lors de la mise aux normes de leur éclairage public. La création du nouveau service Patrimoine et Énergies, fusion des services Architecture-Équipement et SEREP, doit nous permettre de proposer un service global et un accompagnement optimal dans la réalisation de leurs projets d'aménagement. Le SITEC, en validant son positionnement de guichet unique, confirme notre volonté d'être le partenaire informatique référent des collectivités et de leur offrir un service à leurs mesures et bien adapté à leurs besoins.

Pour soutenir les exigences réglementaires et les engagements pris avec l'Ademe et Adelphe notamment, nous avons recentré notre programme de réduction des déchets ménagers sur la prévention. Cette refonte stratégique ne modifie en rien nos objectifs initiaux mais renforce la cohérence de nos actions. Celle-ci concerne également notre Syndicat inscrit dans une démarche éco-exemplaire qu'il promeut en outre auprès des collectivités.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à des enjeux énergétiques majeurs. Les actions que nous initions sur le Département s'inspirent de nos valeurs originelles. Nous sommes en effet conscients que la solidarité doit demeurer au cœur du développement durable. Nous avons souhaité affirmer notre engagement en réalisant, en partenariat et avec le concours technique et financier de l'Ademe et de la Région et avec le Conseil général, une étude sur la « stratégie départementale énergétique » pour faciliter la transition énergétique de la Nièvre. L'étude en cours nous permettra de valider les axes stratégiques pour devenir demain un territoire à énergie positive respectueux de ses ressources, des hommes et des femmes qui y vivent et travaillent comme nous y invite Nièvre 2021.

*Ce rapport d'activité est dense. Il décrit bien
l'intense activité du SIEEN au service de nos
collectivités adhérentes... Bonne lecture.*

Nouveautés statutaires

> 2012, adhésions de nouvelles collectivités

Acteur du développement durable de la Nièvre, le SIEEN apporte aux collectivités son expertise technique. Il met en œuvre des actions en adéquation avec les attentes des collectivités en privilégiant l'écoute attentive.



Les missions du SIEEN, définies dans ses statuts, sont menées dans le respect des dispositions du Code des marchés publics et de la loi sur les libertés du commerce de l'industrie. Elles se répartissent entre les compétences que ses collectivités lui transfèrent et les prestations de services qui peuvent lui être confiées. Quelle que soit la demande, le Syndicat a apporté aux collectivités du département son expertise technique et, souvent, une participation au financement des activités.

Avec la mise en œuvre de la compétence intégrale distribution publique de chaleur et l'adhésion des premières collectivités, le Syndicat a procédé à la création de sa régie d'exploitation des réseaux de chaleur « SIEEN CHALEUR ». Compte tenu de son périmètre, il a été décidé de la doter de la simple autonomie financière sans personnalité morale.

Les adhérents

Au cours de l'exercice, le SIEEN a enregistré l'adhésion de nouvelles collectivités au titre du transfert de la compétence éclairage public et signalisations lumineuses.

Au 31 décembre 2012, la liste des adhérents s'établissait comme suit :

Communes

Électricité (2)
Gaz (46)
Éclairage public / signalisations lumineuses (280)
Production électricité (6)
Réseau de chaleur (15)

Syndicats intercommunaux

Électricité (23)
Déchets ménagers (6)

Communautés de communes

Éclairage public / signalisations lumineuses (3)
Déchets ménagers (6)
Réseau de chaleur (1)
Production d'électricité (1)

Conseil général

Éclairage public / signalisations lumineuses (1)

Électricité

10 841 km de réseaux basse et moyenne tension
151 546 abonnés

Gaz

637 km de réseaux de distribution (communes SIEEN)
38 communes desservies dans le cadre du SIEEN

Éclairage public

51 116 foyers entretenus
800 kg de lampes recyclées

Traitement des déchets ménagers

14 020 tonnes d'ordures ménagères résiduelles traitées
13 481 tonnes valorisées (emballages et biodéchets)

SITEC

825 micro-ordinateurs en maintenance, 288 communes et 17 communautés de communes, 1 Pays adhérents SIG

Patrimoine et Énergies

14 chantiers réalisés pour un montant de travaux de 2 488 545 € €

Finances

Budget consolidé : 25 625 029 € en dépenses et 32 331 132 € en recettes.
Montant d'investissement : 12 704 873 € €

Énergies renouvelables

6 500 kW puissance chaufferies étudiées

Janvier

La chaufferie bois de Montigny-en-Morvan a été inaugurée le 11 janvier.

Février

Le 10 février, le service SITEC a organisé une journée technique sur la présentation de Ptolémée, sur la CNIL et la Directive Inspire (logiciel). Cette formation a réuni une trentaine de personnes.

Mars

Le SIEEN a fusionné ses services Architecture-Équipement et SEREP pour créer le service Patrimoine et Énergies.

Les 13, 16 et 20 mars, le service SITEC a organisé trois journées techniques sur la démonstration de la nouvelle gamme Horizon OnLine de JVS Mairistem. Une dizaine de participants étaient présents chaque jour.

Avril

Le 2 avril 2012, la filiale d'«Éco-emballage» Adelphi a signé avec le SIEEN un contrat action performance dans le cadre du programme de la prévention des déchets, sur la réduction du poids des déchets d'emballages ménagers.

Juin

Le 25 juin, la Journée bois énergie a été organisée par l'Agence Locale de l'Énergie de la Nièvre, à Coulanges-les-Nevers. Elle avait pour but de sensibiliser les élus des collectivités, les organismes publics et les professionnels de la filière aux enjeux du bois énergie en Nièvre et sur les intérêts du chauffage au bois, des réseaux de chaleur pour desservir les bâtiments publics et les habitations.

Le SIEEN a participé, à Paris, au colloque organisé par Amorce et la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) sur la distribution d'énergie dans les territoires.

Le 28 juin, les services Électricité et SCEEP ont organisé à Saint-Benin-d'Azy, une journée technique, avec une démonstration de télégestion et des produits LED, en présence d'un technicien et d'un commercial de chez Philips, et une visite du showroom des éclairages sur le site du SCEEP l'après-midi, réunissant une vingtaine de personnes au total sur la journée.

Juillet

Le SIEEN a renouvelé l'accord cadre de ses marchés à bons de commande pour les lots 1, 3 et 5. Ces derniers sont attribués pour une durée d'un an renouvelable trois fois à partir du 01/01/2013 aux entreprises suivantes :

Lot 1 : Entreprise Electrique (Decize) et CEME (Imphy)
Lot 3 : BBF Réseau (Nevers)

Lot 5 : Centre Electrique Entreprise (CEE) (Cosne-Cours-sur-Loire)

Septembre

Le 14 septembre, a eu lieu l'inauguration de la DSP (Délégation de Service Public) Gaz à Fours en présence d'Antargaz.

6 à 8 collaborateurs du SIEEN ont visité le centre de tri SONIRVAL VEOLIA de Fourchambault le 18 septembre.

Du 28 au 30 septembre, le SIEEN a participé à Univerbois, le rendez-vous nivernais de la forêt et du bois, à la Ferme du Marault à Magny-Cours. Ces journées dédiées aux professionnels du bois ont été animées par des conférences thématiques sur la ressource bois, les grandes tendances du bois énergie, le matériau bois.

Octobre

Lors de la Fête de l'automne à Saint-Brisson, le service Déchets ménagers, en partenariat avec Fanny Fornalik, chargée de prévention en Côte-d'Or, a animé sur les deux jours un stand d'information destiné au grand public sur la prévention des déchets et les achats éco-responsables.

L'exposition « Le parcours de l'énergie » a été présentée à Clamecy au Château des Loges durant la « Fête de la science » du 1^{er} au 14 octobre.

Novembre

Le 9 novembre, les actionnaires réunis en assemblée générale constitutive ont validé la création de la SEML Nièvre Énergies. Le SIEEN a confirmé ainsi sa volonté de développer le grand éolien pour assurer une production décentralisée d'électricité en s'appuyant sur la participation citoyenne.

Le 14 novembre, le 3^e club des référents énergie a lieu à Clamecy. 17 communes, l'Agence locale de l'énergie de la Nièvre (ALEN) et la Direction Départementale des Territoires y ont participé. Le bilan énergétique nivernais a été présenté à cette occasion. La deuxième édition du concours CEE organisé par le SIEEN a récompensé les communes d'Arleuf (une prestation de thermographie infrarouge sur un bâtiment), d'Ouroux-en-Morvan (une instrumentation d'un bâtiment pendant deux semaines : enregistrement et hygrométrie) et de La Fermeté (un économètre).

Le 28 novembre, après 10 années de numérisation cadastrale, a eu lieu la clôture symbolique de la fin de la numérisation des cadastres des communes de la Nièvre au siège du SIEEN, en présence de la Direction Générale des Finances Publiques.

Lors de la semaine sur la réduction des déchets ménagers, le service Déchets ménagers a mis en place dans des grandes et moyennes surfaces deux opérations « Achetez juste et jetez moins - Chariot malin » destinées aux consommateurs, afin de les sensibiliser sur la réduction des déchets, le gaspillage



alimentaire, la toxicité des produits, entre autres. Ces opérations ont été animées par le réseau des ambassadeurs de tri et de prévention afin d'informer les clients sur les gestes éco-responsables à adopter lors de leurs achats.

Décembre

Le 14 décembre, le plan lumière de la commune de Clamecy a été inauguré. Le SIEEN a réalisé la mise en lumière des places Saint-Jean et du 19 août ainsi que la rue du Grand Marché. Cette opération qui compte 46 luminaires pour 2,2 kW de puissance installée a nécessité un investissement de 233 442 € pour la mise en valeur des espaces urbains.

> L'ALEN déploie son plan d'actions auprès des collectivités

L'Agence Locale de l'Énergie de la Nièvre (ALEN) a été créée en mai 2010 à l'initiative du SIEEEN, de l'Agglomération de Nevers et du Conseil général pour sensibiliser, informer et accompagner les particuliers et les collectivités et organismes publics dans leurs problématiques énergétiques.



L'ALEN bénéficie du financement de l'Ademe, de la Région Bourgogne, du SIEEEN (20 000 € et prise en charge du mi-temps de la directrice), du Conseil général, des cotisations et de l'aide technique des autres membres (adn, chambres consulaires, Pays et Direction Départementale des Territoires).

En 2011, l'ALEN avait démarré une mission de sensibilisation et d'information des collectivités et organismes publics. Elle l'a poursuivi en 2012 à travers différentes opérations intervenant, dans ce cadre, en parfaite articulation avec ses partenaires. Elle a conseillé des communes ou associations sur des projets d'aménagement de crèche ou de multi services afin de réaliser des économies d'énergie.

L'ALEN a conduit 5 analyses d'opportunité pour l'installation de chaufferies bois, dans la plupart des cas, le SIEEEN prenant le relais pour l'installation voire l'exploitation des équipements de chaleur. Elle réfléchit, par ailleurs, avec ses partenaires pour maîtriser en amont l'approvisionnement et le prix du bois énergie. L'objectif est d'anticiper les changements d'équipements et de promouvoir les chaufferies bois lors d'opérations de sensibilisation (visites) et de grandes manifestations telles que la Journée bois énergie et Univerbois de juin et septembre 2012.

En parallèle et toujours avec le SIEEEN, l'ALEN

étudie les opportunités de développer la production d'électricité micro hydraulique pour des particuliers.

Un projet de guichet énergétique unique

Chef de file de l'action précarité énergétique de « Nièvre 2021 », stratégie de développement durable du Conseil général, L'ALEN a amplifié ses actions de lutte contre la précarité énergétique en réalisant un test sur des visites à domicile (5) et des animations sur les éco-gestes.

Depuis janvier 2012, elle participe également à la structuration d'un programme filière bâtiment porté par la Chambre de métiers et de l'artisanat. L'idée est de rassembler les partenaires dans un guichet énergétique unique pour renforcer la crédibilité de tous et rassurer les particuliers en vue de travaux de rénovation thermique. Cette démarche place la question de l'énergie au cœur des politiques de l'habitat et de l'urbanisme.

Un espace Info-Énergie mieux reconnu

Service gratuit, indépendant et neutre dédié aux particuliers, l'Espace Info-Énergie (EIE) accueille les



particuliers au 31, avenue Pierre Bérégovoy à Nevers, depuis septembre 2010, ainsi que sur Cosne-sur-Loire, Decize et Clamecy lors de permanences.

Grâce à la communication et aux relais d'informations de ses partenaires, l'EIE est aujourd'hui mieux reconnu. Un contact sur dix a lieu dans ses locaux ouverts toute la semaine. Mais face à la crise économique, la baisse des aides et le démarchage commercial direct des fournisseurs d'énergies qui crée un amalgame avec le service public, il a été moins sollicité en 2012 (318 contacts dont 90 % de propriétaires occupants contre 325 en 2011) à l'instar de l'ensemble des EIE en France. L'année a été marquée par la forte montée en puissance des animations (éco-gestes) qui ont permis de sensibiliser 1 384 personnes.



L'Espace INFO ÉNERGIE Permanences :

03 86 38 22 20

Mardi	13h30 – 17h30
Mercredi	9h00 – 12h30
Jeudi	13h00 – 17h00

**31 avenue Pierre Bérégovoy
58 000 NEVERS**

Mail : infoenergie-ale58@orange.fr
Web : www.infoenergie-ale.org

> Énergies nouvelles renouvelables

Nièvre Énergies, une SEM pour développer le grand éolien en Nièvre

Le SIEEEN a souhaité s'engager dans la production décentralisée d'électricité en promouvant le développement du grand éolien. Le 9 novembre 2012, les actionnaires réunis en assemblée générale constitutive ont validé la création de la société mixte locale Nièvre Énergies (SEML).



Conscients que l'énergie est un enjeu majeur, les élus du SIEEEN ont fait du grand éolien un axe de développement durable du territoire au même titre que la filière bois énergie. La SEM Nièvre Énergies a été créée après une étude de faisabilité juridique et financière. Elle facilitera l'acquisition, l'aménagement et l'exploitation des moyens de production décentralisée d'électricité à partir d'énergies nouvelles renouvelables et la promotion d'actions de maîtrise de la demande d'énergie. Ce statut juridique permet de conserver la maîtrise des choix stratégiques, rassembler l'actionnariat public et privé, faire des investissements adaptés à l'enjeu financier, trouver des partenariats industriels en aval autour des projets à fortes capitalisation et d'intervenir à terme sans limitation géographique.

Nièvre Énergies, première structure participative et citoyenne en France

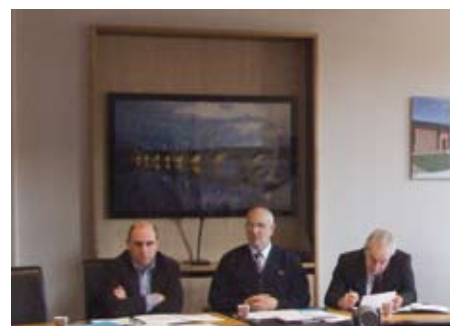
Le capital social de Nièvre Énergies (600 000€) est constitué de 6 000 actions d'une valeur

nominale de 100 € dont 85 % sont détenus par les actionnaires publics (SIEEEN, Communauté de communes des Vaux-d'Yonne, communes de Clamecy et d'Oisy). Les 15 % restants sont réservés au privé.

La Coopérative Bourgogne Énergie Citoyenne réunissant plusieurs clubs d'investisseurs locaux et représentant la participation citoyenne, l'association Le Varne et l'Agence Locale de l'Énergie de la Nièvre (ALEN) constituent le pôle privé.

En rejoignant la SEM via le fonds d'investissement citoyen Énergie Partagée Investissement, les Nivernais peuvent participer activement au codéveloppement durable de leur territoire. L'ensemble de l'investissement citoyen est regroupé dans une société anonyme simplifiée qui reversera les dividendes aux actionnaires (4 %).

Dans son périmètre d'actionnariat, Nièvre Énergies est la première SEM de France constituée d'actionnaires publics et de la participation



citoyenne. Elle a pour nouvel objectif d'augmenter son capital social en recherchant des actionnaires du secteur privé et d'enregistrer la venue de nouvelles collectivités territoriales (Conseil général, Conseil régional, communautés de communes...).

Un parc éolien citoyen et participatif à Clamecy-Oisy

Le premier projet de Nièvre Énergies, développé par la société ABO Wind, est la création d'un parc éolien citoyen et participatif de 6 éoliennes totalisant 12,3 MW de puissance à Clamecy-Oisy.

2 aérogénérateurs seront installés sur la commune de Clamecy et 4 autres sur celle d'Oisy pour une production d'énergie annuelle de 27 GWh qui sera revendue à EDF via des contrats d'achat garantis sur 15 ans.

Les communes de Clamecy et d'Oisy pourront grâce aux retombées économiques développer leurs projets locaux.

L'association Le Varne pourra promouvoir la sobriété énergétique, lutter contre la précarité énergétique et mener des actions d'essaimage en partenariat avec le Conseil général, le SIEEEN et la région Bourgogne.

Le SIEEEN disposera de fonds pour développer d'autres projets à base d'énergies renouvelables en Nièvre.

Les citoyens investisseurs nivernais pourront à terme s'approprier un parc éolien à travers une initiative d'économie sociale et solidaire.

Le Syndicat poursuit également l'opération pilote lancée, en 2011, sur la plate-forme de Rix avec l'installation d'une éolienne de 3 kVa pour ses propres usages. Il pourra analyser la capacité de ce type d'équipement à alimenter en électricité un site en auto-consommation.



Alors que se sont tendues au fil des ans les relations entre les autorités concédantes et leur concessionnaire historique, le SIEEEN réalise, chaque année, des contrôles des concessions d'électricité et de gaz afin de vérifier l'état des réseaux, évaluer leur entretien, les investissements et les éléments comptables fournis par ERDF et GrDF.

9-10-11

Assurer des contrôles pour maintenir la qualité du service public de distribution d'énergies

12

Précarité énergétique : la situation s'aggrave en Nièvre

13-14-15

Fiabiliser et développer les réseaux d'énergie électrique

16-17

Aider la Nièvre à réussir sa transition énergétique

Assurer des contrôles pour maintenir la qualité du service public de distribution d'énergies



Contrôle de la concession électricité

Le SIEEEN a mené conjointement avec le bureau d'étude Institut Énergie et Développement Montreuil (IED) une mission d'expertise sur les réseaux HTA/BT des 20 communes urbaines de la concession Nièvre de distribution publique d'électricité dont ERDF est le maître d'ouvrage et l'exploitant. IED s'est intéressé particulièrement à l'état des réseaux et la situation patrimoniale à Cosne-sur-Loire, Fourchambault et Nevers, le Syndicat se chargeant d'étudier les 17 autres communes.

L'expertise a mis en lumière d'importantes lacunes d'entretien à l'intérieur et à l'extérieur des postes de transformation qui s'avèrent potentiellement dangereuses pour les techniciens qui y interviennent et les passants (postes envahis de lierre, ventilations obstruées).

Le Syndicat ne peut que regretter cet abandon du terrain et l'insuffisance manifeste de suivi des ouvrages de la part d'ERDF qui a pourtant obligation de s'assurer de la qualité des ouvrages et notamment de la sécurité électrique et de la résistance mécanique des réseaux (supports) de la conformité de l'élagage ainsi que des distances réglementaires des ouvrages (réseaux, branchements).

L'autre point mis en évidence concerne la cadence de renouvellement des réseaux basse tension. La durée de vie comptable d'un ouvrage basse tension est de 40 ans.

L'analyse qui a été faite sur une période de dix ans, à partir des dossiers de construction déposés par ERDF, montre un taux de renouvellement très inférieur de l'ordre de 0,5 %, ce qui à ce rythme d'investissement, imposerait une durée de vie moyenne des ouvrages basse tension de 200 ans !

Ceci montre une insuffisance de financement de la part du concessionnaire. Les expertises du

terrain révèlent un manque inquiétant de travaux et, en outre, la présence de malfaçons dans la réalisation d'ouvrages parfois récents, ce qui témoigne également d'un déficit de suivi et de contrôle des travaux confiés aux entreprises.

Au final, le constat de la situation des réseaux de distribution d'électricité en zone urbaine est préoccupant.

Le SIEEEN a demandé à ERDF de préparer dans le cadre de la conférence Loi NOME 2013, un programme d'actions ainsi qu'un calendrier des opérations envisagées pour traiter, dans la durée, les aléas répertoriés sur les 20 communes urbaines de la Nièvre.

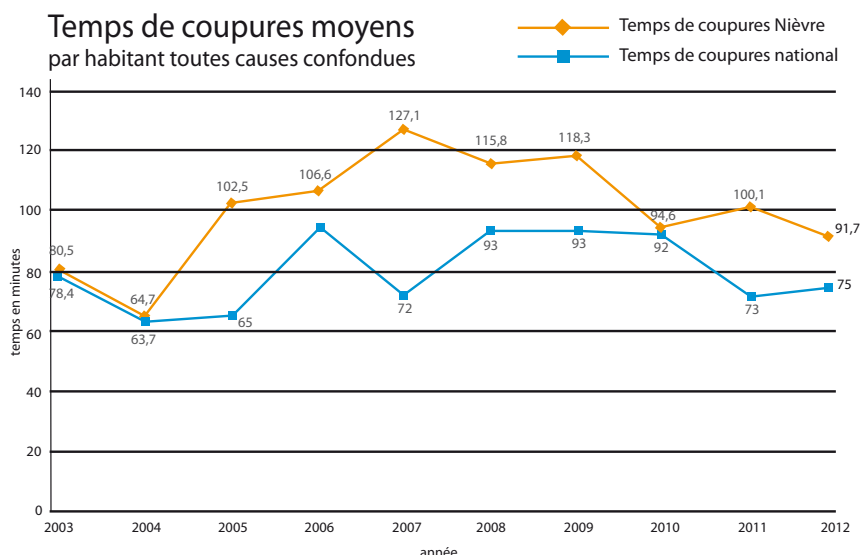
Contrôle des éléments fournis dans le compte-rendu d'activité de la concession (CRAC)

Le compte-rendu d'activité de la concession 2011 (CRAC) a mis en évidence de nouvelles modifications unilatérales qui n'ont fait l'objet d'aucune concertation ni information préalable. ERDF a allongé la durée d'amortissement du réseau aérien torsadé de 10 ans pour le passer à 50 ans.

La reprise de provisions sur de nombreux ouvrages entraînera en fin de contrat une baisse importante de la créance des collectivités et les usagers devront financer une seconde fois les provisions nécessaires au renouvellement de ces ouvrages à travers le tarif d'acheminement.

Les élus du SIEEEN et des autres départements dénoncent depuis quelques années les dérives du concessionnaire historique. En annulant les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité en vigueur sur la période 2009-2013 (TURPE 3),

Temps de coupures moyens par habitant toutes causes confondues



> Activités concessives

le Conseil d'État a relevé certaines anomalies sur les facturations de la distribution d'électricité, évoquant une surrémunération d'ERDF sur le TURPE qui représente 33 % de la facture des usagers.

Relations Autorité concédante – concessionnaire

Les relations entre les autorités concédantes et le concessionnaire ont continué de se dégrader en 2012 au plan national. ERDF a contesté certaines dispositions essentielles des contrats de concession de distribution électrique. Il a en outre modifié de façon unilatérale 3 paramètres clés de son Système d'Information Géographique (SIG) permettant d'identifier les départs mal alimentés lors de l'inventaire 2011 sur l'électrification rurale.

Avec l'instauration du nouveau plan de tension décidé unilatéralement par le concessionnaire, qui passe les plages de la tension réglementaire pour lesquelles un abonné n'est pas considéré en contrainte électrique de 230 volts à + 10 % / - 10 %, soit 253 volts maximum et 207 volts minimum, le nombre de profils de calcul de consommateurs en contrainte a également fortement diminué.

C'est ainsi que, bien que significatifs en zone rurale, les usages de type agricole n'existent plus dans les profils spécifiques de calcul de contraintes...

La Nièvre a ainsi perdu 66 % des départs mal alimentés avec le nouveau plan de tension...

Le fait d'augmenter au maximum la tension peut entraîner certains désordres chez les abonnés

en sortie transfo comme l'usure prématurée des lampes ou la dégradation du matériel électronique mal conçus pour ce niveau de voltage.

Le SIEEEN a contesté la fiabilité du SIG de son concessionnaire et relevé que les données inscrites dans ses fichiers étaient souvent erronées ou incomplètes.

Soutenant le contraire, ce dernier a invoqué pour preuve que les usagers ne formulaient plus guère de réclamations en omettant de préciser les contraintes financières fort dissuasives qu'ERDF leur impose (1 695,32 € TTC) si le diagnostic démontre que les perturbations ne sont pas dues aux valeurs réglementaires ou contractuelles.

Le Syndicat a donc mené une campagne de sensibilisation auprès des élus et posé des appareils de mesures chez une trentaine d'usagers. Il a détecté de réelles contraintes de tension sur 15 cas étudiés. Par ailleurs, sur demande expresse d'ERDF, 7 autres dossiers ne figurant plus dans le nouveau SIG ont dû être traités en urgence. Au final, sur l'année 2012, 22 chantiers de renforcement de réseaux sur un total de 48 n'avaient pas été détectés par le SIG d'ERDF.

Le SIEEEN a embauché, par ailleurs, un chargé de mission en comptabilité pour reconstituer l'intégralité des données relatives à la valorisation de l'ensemble des ouvrages qu'il a réalisés depuis 1992. Suite à plusieurs contrôles effectués antérieurement sur des échantillons significatifs, il apparaissait qu'ERDF avait sous-valorisé de 25 % en moyenne la valeur des ouvrages réalisés par

le Syndicat, alors qu'il surévaluait dans le même temps les ouvrages financés par ses soins au moyen d'importants frais généraux. Ces données reconstituées sur plus de 4 200 chantiers, vont être comparées à environ 800 fiches d'immobilisation contrôlées et photocopiées in situ dans les archives d'ERDF de Corbigny et Nevers.

Ce contrôle vise à défendre les intérêts patrimoniaux des communes propriétaires finales des ouvrages de distribution d'électricité face à un concessionnaire dont les pratiques pourraient apparaître confiscatoires de cette propriété.

Réforme du FACé

Adopté par l'Assemblée nationale le 2 décembre 2011, l'article 7 du projet de loi de finances rectificatives a transformé le FACé en Compte d'Affectation Spéciale (CAS). Cette réforme a déjà un impact important sur la capacité des départements ruraux à financer les renforcements, sécurisations et dissimulation des réseaux même si les fourchettes de péréquation ont été, grâce aux amendements inspirés par la FNCCR, et votés à l'unanimité, gauche/droite confondues par les parlementaires, resserrées autour de leur taux actuel. Elles sont ainsi comprises entre 0,02 € et 0,04 € par kilowattheure pour les zones rurales et entre 0,15 € et 0,25 € par kilowattheure pour les zones urbaines.

Le FACé pouvait être utilisé avant la réforme avec beaucoup de souplesse et d'efficacité. Les collectivités obtenaient un acompte de 10 % puis des versements complémentaires sur simple demande selon les avancées des travaux.

En 2012, les subventions n'ont été débloquées qu'après la remise préalable d'une liste détaillée des travaux avec leurs caractéristiques techniques et leurs montants. Cette procédure s'est avérée incompatible avec le traitement de dossiers urgents non-détectés par le nouveau SIG d'ERDF. Ces opérations urgentes dites au « coup par coup » demandées par le concessionnaire, ont représenté pour le sous-programme renforcement 7 chantiers sur 48, soit 15 % des dossiers.

Suite à la réforme du FACé de nombreux dysfonctionnements sont survenus dans l'attribution des aides. La FNCCR s'est élevée contre les informations incomplètes ou inapplicables de la nouvelle procédure transmises seulement au mois de juillet 2012. De nombreuses commandes voire certains marchés publics de travaux d'électrification n'ont ainsi pu être passés. Les commandes de travaux fortement

Consommation (en kWh)	2009		2010		2011		2012	
Clients tarif bleu	147 907		149 670		149 887		139 607	
Clients tarif jaune et vert	1 636		1 636		1 657		1 573	
Total clients	149 543		151 306		151 544		141 180	
Total consommations (kWh)	1 287 473 214		1 322 369 383		1 264 887 045		1 161 470 999	
Longueurs réseaux	2009		2009		2011		2012	
Réseau HTA (km)								
Aérien	4 357	71 %	4 280	70 %	4 219	69 %	4 164	68 %
Souterrain	1 756	29 %	1 835	30 %	1 889	31 %	1 956	32 %
Total	6 113		6 115		6 108		6 121	
Réseau BT (km)								
Aérien	3 199	69 %	3 141	67 %	3 101	66 %	3 062	65 %
Souterrain	1 447	31 %	1 536	33 %	1 602	34 %	1 658	35 %
Total	4 646		4 677		4 703		4 720	
Réseau HTA-BT (km)								
Aérien	7 556	70 %	7 421	67 %	7 320	68 %	7 226	67 %
Souterrain	3 203	30 %	3 368	33 %	3 491	32 %	3 614	33 %
Total	10 759		10 789		10 811		10 840	
Postes de transformation HTA-BT	6 263		6 290		6 290		6 326	

> Activités concessives

Clair'Énergie

Le SIEEN est le dépositaire en Nièvre de la marque qualité Clair'Énergie.

Sa licence a été renouvelée en 2012.

Les fournisseurs historiques ERDF et GrDF ne remplissent pas au regard de leurs pratiques commerciales les conditions pour pouvoir être labellisé Clair'Énergie et c'est bien regrettable pour les nombreux consommateurs qui leur restent fidèles.

retardées conjuguées aux délais aléatoires et plus longs à la fois des engagements de programme et du paiement des aides par l'État a mis les entreprises de réseau en grande difficulté compte tenu des répercussions sur leur trésorerie et sur la charge de travail de leur personnel.

Contrôle de la concession gaz

Le SIEEN s'est intéressé en 2012 à plusieurs points du CRAC gaz. Certaines améliorations sont à souligner, elles concernent la fiabilisation des linéaires réseaux de la cartographie, une augmentation des incidents sur réseaux mais une baisse des incidents sur les branchements.

Les éléments financiers ont montré une hausse des investissements du concessionnaire. Après la résorption des canalisations fonte grise, GrDF priorise le renouvellement des canalisations cuivre. En 2012, ce sont 1 380 mètres linéaires de réseaux qui ont été renouvelés sur les communes adhérentes au SIEEN et 1 083 mètres linéaires d'extension de réseaux réalisés.

Les données fournies montrent une forte diminution des consommations qui sur certaines communes peuvent atteindre - 30 %. Rappelons cependant que ces données sont celles de 2011 et ne prennent pas en compte la quinzaine hivernale très froide qu'a connue la Nièvre en 2012. 58 communes sont desservies par le gaz en 2012. Sur la concession gaz SIEEN, on observe une baisse des abonnements. Plusieurs explications sont avancées pour expliquer ce constat mais les augmentations successives du prix du gaz font que certains consommateurs abandonnent cette énergie.

Délégation de service public gaz

Les communes de Fours, Saint-Amand-en-Puisaye et Tracy-sur-Loire ont été desservies en gaz en 2012. Les marchés avaient été attribués en 2010 à Total Gaz (Tracy-sur-Loire) et Antargaz (Fours et Saint-Amand-en-Puisaye).

L'étude technico-économique de la commune d'Entrains-sur-Nohain a été lancée en 2012. Les communes de Corbigny, Charrin et Tannay ont fait une demande de distribution en gaz, les études seront lancées en 2013. Au total, 8 communes pourraient ainsi être desservies en gaz via une délégation de service public.

Délégation de service public gaz**GrDF-Réseau de distribution**

La redevance est calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune et du linéaire de réseaux de distribution publique. La difficulté pour l'instauration de cette contribution réside dans sa bonne répartition entre la commune et le Département.

Le calcul se fait sur la base du linéaire de réseau multiplié par 0,035 € + un forfait de 100 € x le taux d'actualisation qui était, pour 2012, de 1,118 pour le transport et la distribution.

GRT - Réseau transport

Comme pour GrDF, les canalisations qui acheminent le gaz en grosse quantité, des lieux de stockage aux postes de détente pour la distribution, sont soumises à cette redevance.

Mais du fait de leur sensibilité stratégique et afin d'éviter au maximum les risques d'agressions, ces canalisations empruntent le plus souvent le domaine privé et se situent en plein champ. Certains tronçons traversent néanmoins des voiries. Il a été convenu avec GRT un calcul pour la redevance :

- 5 % du linéaire qui traverse la commune pour le département
- 10 % du linéaire qui traverse la commune pour la commune

Les redevances cumulées GrDF-GRTF pour les collectivités adhérentes au SIEEN ont représenté 33 300 € en 2012 contre 29 113 € en 2011.

Transition énergétique

Acteur du développement durable en Nièvre et dans la lutte contre le changement climatique, le SIEEN s'est associé avec le Conseil général pour envisager une stratégie de gestion et de valorisation des ressources énergétiques nivernaises à moyen et long termes. Une étude préalable sur la « stratégie départementale

énergétique » doit éclairer les choix énergétiques futurs pour le territoire dans une logique à la fois de maître de la demande (sobriété, efficacité) de production décentralisée d'énergie, d'arrivée de réseaux intelligents et de rapprochement des lieux de production et de consommation.

Cette étude aura pour but de définir la stratégie et ses conditions de mise en œuvre ; mettre en perspective le développement des activités du SIEEN et la politique énergétique du Conseil général au regard des objectifs énergétiques à atteindre ; et conseiller l'ensemble de leurs partenaires pour tendre collectivement vers la réalisation de l'objectif Nièvre 2021, tendant in fine à l'autosuffisance énergétique.

La stratégie répondra à plusieurs enjeux :

- Permettre à la Nièvre d'atteindre voire de dépasser les objectifs du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) dont le cadre est formalisé par les lois Grenelle 1 et 2
- Constituer un plan d'actions à l'horizon 2020 et 2050 avec une programmation annuelle des investissements après un état des lieux de l'existant et des potentialités énergétiques du territoire
- Scénariser les enjeux pour définir une orientation stratégique principale pour atteindre les objectifs fixés
- Repérer les leviers et les acteurs pour développer des politiques d'incitation et d'aides et étudier comment les collectivités peuvent prendre en compte les problématiques d'efficacité énergétique dans le cadre du Plan départemental de l'habitat (PDH) du Conseil général notamment
- Identifier les acteurs du déploiement des énergies renouvelables et des politiques d'efficacité énergétique, organiser et améliorer la coordination entre eux pour garantir l'efficacité des actions conduites

Rappel aux élus des communes :

Tout usager du service public de l'électricité ou du gaz peut recourir à la médiation du SIEEN pour tout différend l'opposant à EDF ou Gaz de France sur le département de la Nièvre.

Précarité énergétique : la situation s'aggrave en Nièvre

Le Conseil général a fait de la précarité énergétique l'un des objectifs prioritaires de sa stratégie de développement durable « Nièvre 2021 ». À l'image de la situation en France, l'état des lieux du Département révèle une situation préoccupante.

Aujourd'hui en France, 4 millions de foyers consacrent plus de 10 % de leur budget annuel pour se chauffer et s'éclairer. La dette énergétique moyenne des ménages en difficulté s'est accrue de 20 % atteignant 2 266 €.

La situation en Nièvre est également préoccupante. Elle est marquée par une hausse des impayés par rapport à 2010 tant en volume financier qu'en nombre de demandes malgré la mise en place de l'allocation automatique des tarifs sociaux aux bénéficiaires de la CMU C. Face à l'explosion de la demande, 360 000 € ont été débloqués pour aider de nombreuses familles monoparentales et des retraités.

Précarité énergétique et Fonds de solidarité Logement (FSL)

Les ménages en situation de précarité peuvent recourir au dispositif FSL pour bénéficier de sources d'énergies (gaz, électricité, fioul...). Géré par le Conseil général, il apporte une aide d'urgence pour régler les factures impayées et organise des actions de prévention pour permettre aux ménages en difficulté de maîtriser leurs consommations d'énergies. Si le nombre

de familles aidées a baissé de 5 %, le montant moyen des aides eau-énergie a augmenté de 10 %, soit 187 € en 2012 contre 170 en 2011.

L'aide globale FSL eau-énergie a été, en 2012, de 384 285 € contre 369 435 € en 2011 soit une hausse de 4,02 %. Le SIEEEN y a contribué à hauteur de 30 000 €.

Le SIEEEN privilégie la prévention

Outre l'aide d'urgence qu'il accorde dans le cadre du FSL, le SIEEEN privilégie la prévention, la demande croissante d'aide face aux impayés le justifiant. Il souhaite créer en 2013 avec le Conseil général un fonds d'intervention pour les petits travaux dans les logements énergivores.

Un diagnostic préalable des logements des ménages en situation d'impayés doit être fait pour pouvoir proposer des travaux ou remplacer des équipements énergivores. L'appel à projet national pour la valorisation des certificats d'économies d'énergies (CEE) pour lequel le Syndicat a été retenu, en 2012, est une porte d'entrée.

L'action pilote initiée en 2011 à La Charité-sur-Loire avec l'aide d'EDF, de la mairie et

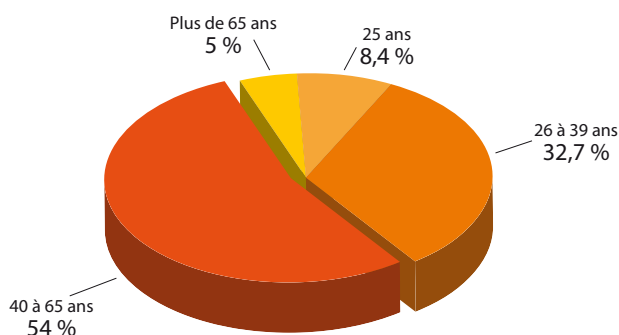


du Centre social a été poursuivie en 2012. 14 profils de consommateurs et 55 analyses de la consommation énergétique ont ainsi été faits depuis le lancement de l'opération. Grâce aux kits d'économie d'énergie, 6 % à 25 % d'économie ont été réalisés respectivement sur la consommation totale d'électricité et d'eau par les usagers.

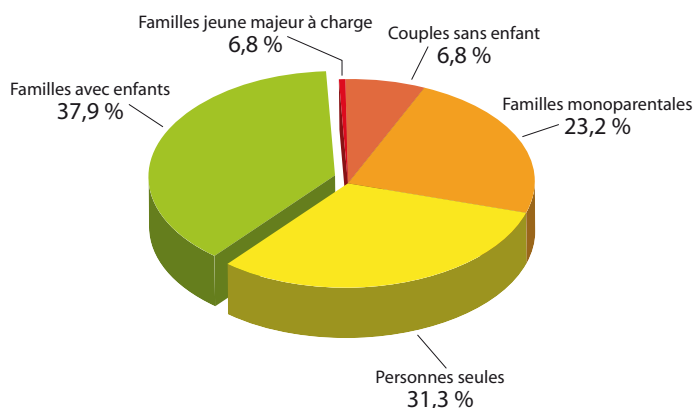
Une action commune expérimentale de détection est également menée sur la communauté de communes des Vaux-d'Yonne (CCVY) avec l'ALEN. Elle réunit les élus locaux, les travailleurs sociaux du Conseil général et les organismes sociaux (CCAS, centre social...). Elle a donné lieu à des visites dans les familles identifiées à Clamecy notamment. Depuis novembre 2012, l'espace Info-Énergie de la Nièvre, la CCVY et des bénévoles assurent des permanences à l'espace social pour aider les familles à réduire leurs factures d'énergies. Des animations sur les éco-gestes ont été proposées aux habitants et travailleurs sociaux.

La plaquette d'information sur les tarifs sociaux a été réimprimée à 7 000 exemplaires pour poursuivre la campagne d'information des Nivernais pour la saison de chauffe 2012-2013.

FSL Énergie 2012 par tranche d'âge



FSL Énergie 2012 par typologie familiale



> Réseau énergie électrique

Fiabiliser et développer les réseaux d'énergie électrique

Le SIEEEN apporte aux collectivités son expertise afin d'assurer différentes opérations sur le réseau électrique. Il répond également aux sollicitations des usagers en leur proposant des solutions pour améliorer leurs installations.



En 2012, les dotations du FACé en baisse de 9 %, soit 18 % sur deux ans, ont été reçues seulement au mois de juillet. Le service Électricité n'a pu démarrer son programme d'actions qu'au mois de septembre sans possibilité d'assurer l'ensemble des opérations prévues sur l'année. Il a terminé avec difficulté le programme 2011 et a dû reporter à 2013 d'importants chantiers prévus en 2012.

Les entreprises qui ont des marchés de travaux d'électrification avec le Syndicat ont dû modifier la planification de leur activité annuelle en se positionnant sur d'autres marchés hors de la Nièvre ou parfois recourir au chômage technique.

Équipé de 6 analyseurs de réseaux depuis 2010, le service Électricité a poursuivi la détection des départs en contrainte non-recensés par ERDF dans son Système d'Information Géographique (SIG). Lors de la campagne de mesures réalisée en 2012, 15 opérations ont dû être prises en charge en urgence par le service Électricité. Les chutes de tension étaient dues à une absence ou une mauvaise identification d'abonnés sur les réseaux ou à des problèmes de sections des conducteurs sur la cartographie d'ERDF. Le Syndicat a pu une

nouvelle fois constater l'absence de fiabilité du SIG de son concessionnaire du fait de nombreuses erreurs ou oublis dans les fichiers tels que des branchements non-répertoriés.

Pour pallier les défaillances du concessionnaire, le SIEEEN agit à deux niveaux. Le service Électricité sensibilise les élus sur la nécessité de lui faire remonter les plaintes des usagers afin de faciliter les interventions sur site, et ce quel que soit le maître d'ouvrage concerné. Il détermine le niveau de qualité de la desserte des abonnés insatisfaits en faisant des mesures sur sites des réseaux avec ses analyseurs. Un technicien de la zone assure en outre des visites de terrain et repère les réseaux à étudier, notamment les réseaux fils nus présentant des signes de vétusté. Cette activité bien que chronophage permet cependant de traiter de manière plus exhaustive les chutes de tension et la vétusté des ouvrages.

Le technicien raccordement et urbanisme du Syndicat assure, par ailleurs, des analyses techniques des réseaux qui viennent compléter la base de données recensant les départs en contrainte. Il instruit également les dossiers,

participe aux réunions du plan local d'urbanisme (PLU) aux cartes communales et apporte aux communes des conseils techniques en matière de desserte électrique sur les zones à urbaniser.

Il s'occupe également des déclarations de travaux et déclarations d'intention de commencement de travaux (DT-DICT), le SIEEEN étant depuis le 1^{er} juillet 2012 exploitant déclaré au guichet unique au titre des réseaux d'éclairage public.

Renforcements de réseaux

47 opérations ont été commandées en 2012 pour un montant total de 2 200 000€ TTC. Elles se répartissaient ainsi :

- 38 renforcements programmés
- 9 renforcements en urgence coup par coup

Le SIEEEN utilise plusieurs dotations pour financer ces travaux :

- FACé A/B : 1 319 000 € TTC
- Programme complémentaire « syndical renforcements » financé sur fonds propres du SIEEEN

Extensions de réseaux

Les lois Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) et Urbanisme et Habitat (UH) encadrent les modalités des financements des extensions de réseaux depuis 2001. Elles confient aux communes la prise en charge de l'extension et du renforcement éventuels nécessaires au raccordement des parcelles pour lesquelles

Dotations financières 2012

FACé AB	1 319 000 €
FACé C	495 000 €
FACé S	263 000 €
FACé S'	376 000 €
CG 58 (Prélèvement sur TCEE)	300 000 €
EDF (convention réseaux vétustes)	250 000 €
Redevance de concession R2	250 000 €

Réalisations SIEEEN 2012

Types d'opérations	Poses (en km)	Dépose (en km)
Renforcement	19	16
Sécurisation d'ouvrages	17	13
Dissimulation	12	8,3
Extension	10 (en souterrain)	0

> Réseau énergie électrique

elles ont délivré un permis de construire. Le branchement individuel est la charge du demandeur.

En 2012, 60 opérations ont été commandées pour un montant de 843 000 € TTC ; 45 chantiers ont été mis en service.

Dissimulations de réseaux

En 2012, le SIEEEN a passé commande de 25 opérations pour un montant de 1 794 000 € TTC. Les demandes en instance demeurent importantes avec 88 dossiers en attente de financement. Ils représentent 5 années de programmation de travaux. Si le FACé C finançant le sous-programme « environnement » a été maintenu en 2012, le Syndicat devrait subir une baisse des dotations en 2013 et 2014.

Le 19 janvier 2012, la Commission départementale s'est réunie pour procéder à l'éligibilité et au classement des dossiers de l'année.

Les communes retenues ont pu inscrire les crédits nécessaires dès leur budget primitif et donner leur accord pour la réalisation de leurs dissimulations de réseaux avant le 30 avril 2012. Grâce à ces nouvelles dispositions, la consommation des crédits FACé C a pu être accélérée, même si sur le plan national, le SIEEEN figurait déjà parmi les Syndicats qui les utilisent le plus rapidement démontrant ainsi la réalité des besoins et ce avant que n'intervienne la réforme du FACé.

La législation imposant, par ailleurs, la dissociation des réseaux d'éclairage public et de distribution d'électricité, une nouvelle procédure est appliquée pour mettre en cohérence ces interventions lorsque les travaux sont sous la maîtrise d'ouvrage d'ERDF.

Le SIEEEN utilise plusieurs dotations pour financer ces travaux :

- FACé C : 495 000 € TTC
- Plan Départemental Environnement (PDE) financé avec l'aide du Conseil général
- Programme complémentaire « syndical dissimulation » financé sur fonds propres du SIEEEN

Sécurisation des ouvrages

Le SIEEEN a commandé 32 chantiers en 2012 pour un montant de 1 600 000 € TTC.

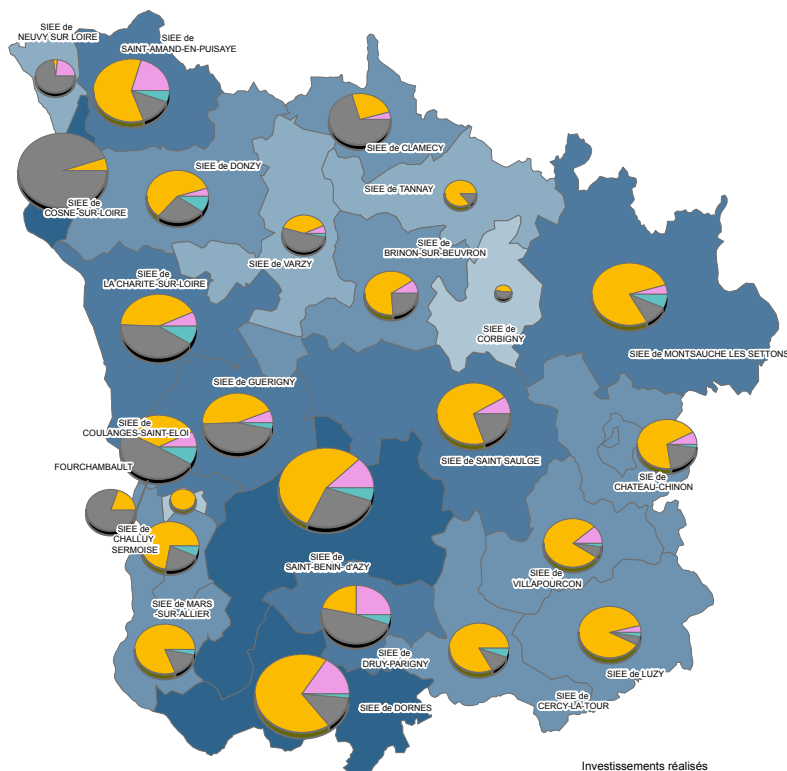
Pour activer la remise en état du réseau de distribution, un accord a été trouvé avec son exploitant afin de répertorier tous les incidents et traiter ces dossiers dans le cadre de travaux « réseaux vétustes ».

Le SIEEEN utilise plusieurs dotations pour financer ces travaux :

- Tranche S du FACé : 263 000 €
- Tranche S' du FACé (faible section) : 376 000 €
- Maintien du programme réseaux vétustes co-financé par ERDF et le SIEEEN : 250 000 € de subvention ERDF représentant 40 % du montant HT, soit 750 000 € TTC de travaux
- Programme complémentaire « syndical sécurisation » financé sur fonds propres du SIEEEN



Travaux d'électricité et d'éclairage public par syndicat primaire



Répartition des investissements réalisés par le SIEEEN





Les besoins du Syndicat en matière de fiabilisation sont toujours importants. Au 31 décembre 2012, 166 dossiers liés aux détections sur site étaient encore à traiter.

Maîtrise de la demande d'énergie (MDE)

Dans les zones rurales, des réseaux basse tension de grandes longueurs et faibles sections alimentent encore plusieurs abonnés gros consommateurs. Tous ceux qui sont raccordés sur le même départ subissent alors des chutes de tension. Pour y remédier, le SIEEEN procède à des renforcements de réseau. Ces opérations coûteuses et nombreuses ne sont pas toujours

retenues comme chantier prioritaire. La maîtrise de la demande d'énergie est alors envisagée pour résoudre les chutes de tension sur un départ en attendant de pouvoir financer le renforcement en technique traditionnelle.

Différentes solutions réseaux sont possibles en MDE : l'installation d'un décaleur / adaptateur de tension (DAT) qui permet d'augmenter la tension en aval de l'appareil au détriment de la partie amont, la mise en place d'un convertisseur tri-mono pour répartir la consommation d'un abonnement monophasé sur 3 phases ou l'installation d'un équilibreur de réseau.

Le SIEEEN mène essentiellement des opérations de MDE micro. Ces actions sur mesure, aidées financièrement par le FACé, sont définies départ par départ avec justification de la rentabilité économique du projet par rapport à des travaux en technique traditionnelle. L'information et l'association des délégués communaux aux actions MDE réseaux sont au cœur du dispositif, leur implication étant très utile auprès des usagers concernés.

En 2012, aucune opération de MDE micro n'a été réalisée, le SIEEEN n'ayant pu obtenir l'adhésion des abonnés concernés. Ces derniers trouvent souvent contraignante l'implication requise pour bien maîtriser leur consommation d'électricité.

Enfouissement des réseaux France Télécom

Le SIEEEN a poursuivi, en 2012, la renégociation de la convention signée en 2005 avec France Télécom. Elle matérialise au plan local les dispositions de la loi sur la confiance dans

l'économie numérique. Celle-ci prévoit la coordination des opérations de dissimulation esthétique des réseaux.

Le SIEEEN subit toujours comme partout en France, un manque de réactivité de France Télécom qui a mis en place un planning glissant. Il est de ce fait difficile d'obtenir les études permettant la mise en œuvre des opérations d'enfouissement des réseaux.

Le Syndicat est confronté à un retard de 12 à 18 mois sur les interventions de câblage du réseau. Il est constaté que France Télécom bloque les travaux lorsque son niveau d'investissement est atteint. Le SIEEEN ne peut dès lors pas déposer les supports sur lesquels reste provisoirement accroché le câblage aérien.

Sur les 37 opérations prévues en 2012, seules 9 ont été mises en service pour un montant de 326 200 € TTC.

Face à cette situation problématique récurrente entièrement imputable à France Télécom et au risque de voir s'accroître les délais, le service Électricité envisage la possibilité de prendre la propriété du génie civil qu'il mettrait à disposition des opérateurs de télécommunication moyennant l'acquittement d'un loyer.

Il pourrait également assurer si nécessaire la pose du câblage à l'avenir comme le font certains autres syndicats départementaux d'électricité. Cela nécessite cependant l'accord de l'opérateur concerné, généralement France Télécom, ce qui est loin d'être acquis dans un contexte d'éloignement des centres de décision.

Opérations SIEEEN pour les abonnés 2009-2012

Années	Renforcements		Sécurisations		Dissimulations		Extensions	
	Abonnés	Montants € TTC	Abonnés	Montants € TTC	Abonnés	Montants € TTC	Abonnés	Montants € TTC
2009	215	2 410 734	210	1 510 160	277	1 389 767	71	784 711
2010	122	1 958 971	116	1 502 210	461	1 989 822	94	1 516 213
2011	273	3 062 253	119	1 108 683	301	1 401 297	90	1 268 908
2012	198	217 323	177	197 635	254	245 918	90	1 268 908

Cartographie des réseaux électriques (Carto 200)

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de dossiers	207	381	379	406	379

> Énergies renouvelables

Aider la Nièvre à réussir sa transition énergétique

Le SIEEEN initie depuis plus d'une dizaine d'années une stratégie de développement durable visant à proposer aux collectivités des solutions à base d'énergies renouvelables. Il promeut l'exploitation raisonnée des ressources naturelles pour permettre à la Nièvre de tendre vers l'autosuffisance énergétique.



Énergie bois

Avec 220 000 ha de forêt, la Nièvre dispose d'une ressource importante que le Syndicat souhaite exploiter pour produire et distribuer de la chaleur à ses collectivités membres. Il s'est ainsi appuyé sur les arrêtés préfectoraux de 2003 et 2009 qui lui confèrent cette compétence pour créer SIEEEN Chaleur, régie à simple autonomie financière opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2012.

Pour assurer la distribution et la production de chaleur, les collectivités adhérentes doivent transférer entièrement ou partiellement la compétence au Syndicat. Dans le cadre d'un transfert partiel, le SIEEEN investit et réalise le réseau de chaleur, la collectivité ayant à sa charge l'approvisionnement en combustibles et l'exploitation. La régie s'occupe du financement et du suivi de l'équipement. Si le transfert est total, SIEEEN Chaleur peut investir, réaliser et exploiter les installations et vendre la production de chaleur selon un comptage calorifique pour chaque abonné du réseau.

Les communes choisissent aujourd'hui de rétrocéder la gestion et l'exploitation de leur réseau de chaleur à la régie du Syndicat. Elles peuvent ainsi profiter des subventions accordées

dans le cadre du Plan Énergie Climat Bourgogne (70 % du coût total en 2012) et d'une fiscalité avantageuse qui leur permet un gain de 8 % à 10 % sur leur budget de fonctionnement par le jeu de la TVA.

En 2012, 7 réseaux de chaleur étaient en exploitation, 3 étaient en phase de réalisation, 3 autres en phase d'étude et 1 en phase d'avant-projet. SIEEEN Chaleur collabore en amont avec l'Agence Locale de l'Énergie (ALEN) et le Parc naturel régional du Morvan (PNRM) auxquels il confie les analyses d'opportunité et le suivi des études de faisabilité.

Fort de son expérience acquise en étude, réalisation et suivi de projet, le SIEEEN peut passer du réseau de chaleur rural au réseau urbain de plus grande ampleur comme à :

- Château-Chinon, le projet EIAT (1 300 kW bois, 400 m de linéaire réseau) d'un montant de 750 000 € HT, alimentera un futur centre de formation implanté dans une ancienne imprimerie de l'Armée de terre et des locaux d'entreprises sur le site de l'ancienne usine DIM.
- La Charité-sur-Loire, un réseau de chaleur de grande puissance (1 100 kW bois, 3 000 kW gaz et 800 m de linéaire réseau) qui serait construit en partenariat avec la Ville, Nièvre Habitat, l'hôpital civil et le Conseil général. Suite à la demande de raccordement du centre hospitalier qui doublerait la puissance du réseau, une nouvelle étude de faisabilité a dû être envisagée fin 2012.

Analyses d'opportunité 2012

Collectivité	Descriptif du projet	Consommation prévisionnelle de bois (MAP/an)	Montant d'investissement (€ HT)
Pougues-les-Eaux	6 bâtiments / 290 kW / 200 ml de tranchée	630	475 000
Entrains-sur-Nohain	7 bâtiments / 900 kW / 450 ml de tranchée	1 016	820 000
Moulins-Engilbert	10 bâtiments / 1 400 kW / 700 ml de tranchée	1 250	1 050 000
Cosne-Cours-sur-Loire	5 bâtiments / 4 050 kW / 1 150 ml de tranchée	4 890	2 018 600
Coulanges-lès-Nevers	3 bâtiments / 200 kW / 150 ml de tranchée	376	367 000

Études de faisabilité 2012

Collectivité	Descriptif du projet	Consommation prévisionnelle de bois (MAP/an)	Montant d'investissement (€ HT)
Corbigny	7 bâtiments / 900 kW / 390 ml de tranchée	2 150	990 000
Fourchambault	6 bâtiments / 500 kW / 300 ml de tranchée	865	630 000
La Charité-sur-Loire	17 bâtiments / 5 100 kW / 2 360 ml de tranchée	8 190	2 286 500



À travers sa régie, le Syndicat souhaite également investir dans une filière biomasse en valorisant la filière bois et des circuits d'approvisionnement courts. Des partenariats sont recherchés avec les communes forestières nivernaises (FNCOFOR)

pour la fourniture de plaquettes bois alimentant les réseaux en exploitation.

Micro hydraulique

Les recensements réalisés entre 2006 et 2010 à l'échelon départemental des sites potentiels de production d'énergie hydraulique a mis en évidence 5 à 6 sites présentant un retour sur l'investissement théorique inférieur à 15 ans. Une étude d'avant-projet sur le site des Forges Royales à Guérisny a été confiée au bureau d'étude BG21. Le bâtiment étant classé à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, le Syndicat envisage une réfection des turbines sur site évitant ainsi le démontage et la reconstruction à l'identique du bâtiment abritant les turbines. Le coût de l'opération est estimé à 515 000 €. Ce site permettrait une production d'électricité de 23 500 kWh soit environ 26 500 € HT de recette pour un temps de retour de 19 ans. La mise en service est prévue au plus tard début 2015.

Dans la mesure où une production d'électricité pourrait être envisagée sur des sites identifiés et sans impact supplémentaire sur l'environnement, le SIEEEN se propose de réaliser ou d'aider à réaliser

tout ou partie de ces projets par substitution à la maîtrise d'ouvrage communale par voie de transfert de compétence.

Photovoltaïque

L'arrêté du 4 mars 2011 a marqué la fin du moratoire pour la filière photovoltaïque et instauré un système de quotas annuels pour le raccordement des nouvelles installations. En 2011, les nouveaux tarifs d'achat avaient connu une baisse de 20 %, la tendance s'est poursuivie en 2012 avec une baisse de 7 % par trimestre. Ce qui réduit la lisibilité à moyen terme des projets et nuit à la pérennité de la filière. Les installations au sol ou supérieures à 100 kWc doivent désormais passer par un appel d'offres. Parallèlement, le nouveau plan de tension et l'augmentation des coûts de raccordement imposés par ERDF, influent sur la rentabilité des installations photovoltaïques.

En 2012, le SIEEEN a réalisé 7 études de faisabilité et mis en service les installations du gymnase de Corbigny (36 kWc) et de Saint-Germain-Chassenay (32 kWc). Ces deux projets, entièrement financés par le Syndicat, ont nécessité un investissement respectif de 259 000 € et 106 000 €.

Réalizations 2012

Collectivité	Rôle du SIEEEN	Descriptif du projet	Consommation prévisionnelle de bois (MAP/an)	État d'avancement	Montant d'investissement (€ HT)	Montant des subventions (€)
Château-Chinon - EIAT	Maîtrise d'ouvrage	2 bâtiments / 2 000 kW / 90 ml de tranchée	1 740	Phase de réalisation	850 000	650 000 (estimation)
Ouroux-en-Morvan	Maîtrise d'ouvrage	2 bâtiments / 300 kW / 60 ml de tranchée	250	Phase de réalisation	284 900	210 700
St-Amand-en-Puisaye	Maîtrise d'ouvrage	2 sites / 450 kW / 400 ml de tranchée	670	Phase de réalisation	597 155	406 095

Exploitations 2012

Collectivité	Rôle du SIEEEN	Descriptif du projet	Consommation prévisionnelle de bois (MAP/an)	État d'avancement	Montant d'investissement (€ HT)	Montant des subventions (€)
Corancy	Maîtrise d'ouvrage	4 bâtiments / 60 kW / 30 ml de tranchée	95	Exploitation	99 500	69 510
Lormes	Maîtrise d'ouvrage	6 bâtiments / 360 kW / 260 ml de tranchée	600	Exploitation Régie	575 294	460 235
Planchez	Maîtrise d'ouvrage	3 bâtiments / 150 kW	220	Exploitation	378 100	280 130
Arleuf	Maîtrise d'ouvrage	5 bâtiments / 150 kW	250	Exploitation	381 636	302 140
CC Pays Corbigeois	Maîtrise d'ouvrage	2 bâtiments / 350 kW / 100 ml de tranchée	666	Exploitation Régie	435 200	293 761
Montigny-en-Morvan	Maîtrise d'ouvrage	4 bâtiments / 70kW / 50 ml de tranchée	125	Exploitation	221 230	164 048
Varzy	Maîtrise d'ouvrage	3 bâtiments / 400 kW / 400 ml de tranchée	430	Exploitation Régie	419 700	302 185

Études 2012

Collectivité	Rôle du SIEEEN	Descriptif du projet	Consommation prévisionnelle de bois (MAP/an)	État d'avancement	Montant d'investissement (€ HT)	Montant des subventions (€)
Bazolles	Maîtrise d'ouvrage	4 bâtiments / 70 kW / 80 ml de tranchée	161	Phase finale d'étude	212 040	148 427
Billy-sur-Oisy	Maîtrise d'ouvrage	3 bâtiments / 70 kW / 60 ml de tranchée	135	Phase finale d'étude	251 195	183 372
Saint-Saulge	Maîtrise d'ouvrage	6 bâtiments / 540 kW / 480 ml de tranchée	510	Phase finale d'étude	425 150	301 853
Château-Chinon	Maîtrise d'ouvrage	2 bâtiments / 400 kW / 150 ml de tranchée	650	Phase finale d'étude	426 755	285 926
Brassy	Maîtrise d'ouvrage	6 bâtiments / 300 kW / 460 ml de tranchée	184	Phase d'avant projet	345 815	245 529



L'impact énergétique de l'éclairage public est aujourd'hui au cœur des stratégies de développement durable des collectivités. Le service Électricité et le Service collectif d'entretien de l'éclairage public (SCEEP) leur apportent les solutions techniques et matérielles pour répondre aux enjeux socioéconomiques, environnementaux et réglementaires présents et à venir.

19-20-21-22-23

Mettre en œuvre un programme cohérent de gestion de l'éclairage public

24-25-26-27

Rationaliser le programme déchets et contribuer au développement durable de la Nièvre

28-29-30

Offrir un service global plus cohérent et plus performant aux collectivités

Mettre en œuvre un programme cohérent de gestion de l'éclairage public



Depuis de nombreuses années, le SIEEN propose aux collectivités d'optimiser l'efficacité de leur éclairage public en définissant une politique globale intégrant un ensemble de paramètres en terme d'équipements et d'usagers.

Initier la réflexion en amont pour éclairer juste

Pour concevoir un schéma directeur d'éclairage public, le SIEEN fait un audit complet incluant une analyse sociale, urbaine et fonctionnelle et un diagnostic de l'éclairage public existant de la collectivité. C'est sur la base de cette étude que le Syndicat propose les nouveaux aménagements de l'éclairage public aux collectivités.

Guide référence, le schéma directeur fournit à la collectivité des solutions cohérentes en adéquation avec différents critères d'ordre architectural, financier, géographique, historique, urbanistique, socioéconomique et technique. Les principes d'éclairage et les niveaux d'éclairement sont présentés par zone sur des cartes associées à une charte pour le mobilier et des solutions technologiques. La collectivité dispose, en outre, d'une approche financière pour l'aider à prioriser ses investissements dans le temps. La finalité est de réduire les coûts énergétiques en améliorant la qualité de l'éclairage public, et en adaptant l'usage aux besoins des administrés.

Ce guide permet à la collectivité de définir son ou ses plan(s) lumière pour mettre en valeur son patrimoine, faire des économies d'énergie, sécuriser les espaces, renforcer son identité nocturne entre autres.

Pour enrichir sa réflexion, le SIEEN recourt à un concepteur lumière. Il s'engage à accueillir chaque année un stagiaire en licence professionnelle éclairage public et réseaux DP de l'ISFM (Institut Supérieur de Formation aux Métiers de l'Énergie). Le SCEEP intègre en formation sur

3 ans, 2 étudiants en Bac Pro. Ces partenariats favorisent l'apprentissage par l'alternance, l'échange de connaissances et le partage d'expériences.

Deux exemples mis en lumière

La ville de Clamecy a fait le choix d'un schéma d'aménagement lumière (SDAL) pour valoriser ses différents espaces par la lumière. Suite au projet présenté en 2009, le SIEEN a démarré la rénovation de l'éclairage public et fait intervenir un concepteur lumière pour la mise en valeur touristique du patrimoine fluvial et du centre historique. L'opération est déclinée sur deux parcours de découverte autour des thèmes de l'eau et de l'histoire. Une première promenade le long de l'Yonne, du Canal du Nivernais et de son port met en lumière les sites remarquables (biefs, barrages à aiguille et pertuis). Un deuxième parcours à travers le centre médiéval invite à découvrir les maisons, les monuments historiques et les édifices protégés tels que la collégiale.

Pour maîtriser les coûts de fonctionnement, le SIEEN a remplacé 200 sources de forte puissance en périphérie par des luminaires moins énergivores couplés avec un dispositif électronique de type bi-puissance. L'intégration de la bi-puissance et des produits à LED permet d'abaisser les consommations d'électricité. L'éclairage du bief long de 250 m et de la voirie ne requiert chacun qu'1 kW et 500 W pour éclairer le barrage du Pertuis. Le même principe a été adopté pour la partie basse de la collégiale. Malgré l'augmentation du nombre de points lumineux, la commune peut réduire sa consommation d'énergie de 25 %.

Volume d'opérations : évolution 2008 - 2012

	Nombre	Montant TTC
Travaux neufs		
Réceptionnés en 2008	296	3 530 737 €
Réceptionnés en 2009	156	3 291 562 €
Réceptionnés en 2010	249	3 393 610 €
Réceptionnés en 2011	246	3 330 000 €
Réceptionnés en 2012	70	1 178 343 €
Illuminations architecturales ou sportives		
Réceptionnés en 2008	22	291 554 €
Réceptionnés en 2009	31	238 195 €
Réceptionnés en 2010	12	168 754 €
Réceptionnés en 2011	14	296 900 €
Réceptionnés en 2012	2	41 860 €
Candélabres accidentés		
Réceptionnés en 2011	79	161 342 €
Réceptionnés en 2012	30	70 860 €

> Réseau d'éclairage public



Cette opération d'un montant de 322 900 € a été subventionnée par le SIEEN à hauteur de 60 % des coûts des travaux.

Le PNR du Morvan a confié aux trois syndicats d'électricité de Bourgogne, ayant compétence en matière d'éclairage public la réalisation d'une charte lumière qui servira de référentiel aux territoires à l'avenir en partenariat avec la Société d'histoire naturelle et des amis du muséum d'Autun, l'Association du ciel et de l'environnement nocturne et la Société d'astronomie de Bourgogne. Plusieurs critères doivent encore être définis pour valider les différents thèmes qu'il abordera : respect de la vision nocturne du ciel, biodiversité, préservation de la faune et de la flore, coupures de nuit et économies d'énergie.

En 2012, le SIEEN a débuté le diagnostic de l'éclairage public des collectivités du parc afin de définir les pistes de réflexion pour limiter l'impact de l'éclairage sur l'environnement et la vie des animaux : hauteur à ne pas dépasser, températures de couleurs, indice de rendu de couleur, confort visuel...

La charte aidera les collectivités à prioriser les investissements en 2013 et pour les années à venir.

Les paramètres fréquemment pris en compte

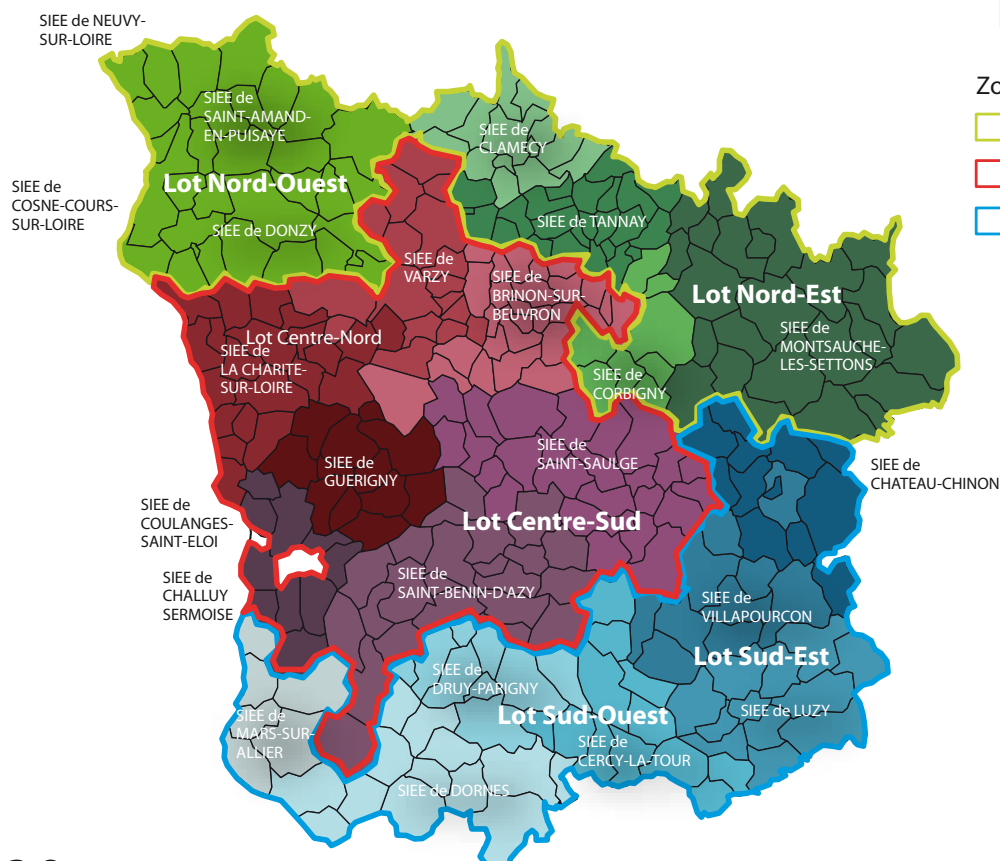
Grâce aux données recueillies à partir de relevés des foyers lumineux et l'analyse des réseaux, le Syndicat fait des propositions personnalisées aux collectivités. Les 283 communes, 4 communautés de communes et le Conseil général ayant transféré leur compétence éclairage public au SIEEN profitent ainsi de son expertise.

Assurer la mise aux normes de l'éclairage public

Depuis 2009, les communes peuvent bénéficier des programmes de résorption des lampes et matériels vétustes. Le Syndicat emprunte le montant nécessaire pour soutenir les travaux que les communes remboursent sur 12 ans par le versement de participations en annuité.

Elles disposent immédiatement de la totalité des investissements à réaliser et les travaux, entrepris dans l'année, leur assurent des économies substantielles sur les consommations et l'abonnement.

Découpage par zone pour les marchés en 2012



Montant de travaux par type d'opération en 2012

Transfert : 221	3 404 484 €
Prestation : 9	245 516 €

Zones techniques

 	Zone nord Jean-Christophe Laumain (Contrôleur) / Johanthan Vogt (Technicien)
 	Zone centre Julien Jonard (Contrôleur) / Jérémy Gilbert (Technicien)
 	Zone sud Julien Hubert (Contrôleur) / Stéphane Boudot (Technicien)

Entreprises par lots

Entreprise 1	Entreprise 2
Lot 1 EE (Decize) - CEME (Imphy)	Multi-attributaire
Lot 2 BBF Réseau (Nevers)	BBF
Lot 3 BBF	EE (CEME)
Lot 4 TPIL	CEE
Lot 5 CEE - (Cosne-Cours-sur-Loire)	TPIL
Lot 6 CEE / BBF / VIGILEC	Multi-attributaire

Lots par zone pour les marchés

	Zone centre lot 1
	Zone sud lot 2
	Zone sud lot 3
	Zone nord lot 4
	Zone nord lot 5
	Zone centre lot 6

Le SIEEN apporte des solutions pratiques aux collectivités pour la mise aux normes de leur éclairage public selon les exigences du Grenelle 2 qui imposent la suppression de toutes les sources lumineuses énergivores (efficacité <70 lm/W).

Le Syndicat privilégie les ballasts électroniques afin d'optimiser le fonctionnement de la source avec une moindre consommation ainsi que des matériels qui préservent la constance photométrique, résistent aux aléas climatiques et s'entretiennent facilement. Grâce à ces solutions, les collectivités peuvent mieux intégrer lanternes et candélabres dans l'habitat. Elles profitent, en outre, du meilleur rendement énergétique de leurs lanternes et peuvent réduire d'au moins 20 % leurs consommations.

En outre, pour traiter les malfaçons constatées dans le passé dans les travaux de raccordement en souterrain sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF, liés aux réseaux d'énergie, le SIEEN a instauré une procédure de validation en amont du dossier déposé par ERDF après vérification de la conformité de l'avant-projet sommaire (APS) avec le cahier des charges de concession.

Le Syndicat ne parvient toujours pas cependant à obtenir les plans de récolement des travaux auprès d'ERDF alors qu'il en a impérativement besoin pour des raisons de responsabilités et de sécurité.

Favoriser les économies d'énergies

Le SCEEP est fréquemment sollicité pour rechercher et expérimenter les techniques les plus performantes.

Ainsi, depuis 2010, le SIEEN poursuit le déploiement de la télégestion sur les communes de Fourchambault et de Clamecy. Une centaine de lampes sur chaque commune ont été paramétrées pour être gérées à distance. Cette solution innovante permet au Syndicat de télégerer les foyers avec des temps et des niveaux d'éclairage variables, d'anticiper et d'analyser

les pannes éventuelles. Les dépannages sont optimisés et les coûts d'interventions réduits. Avec la télégestion, le SIEEN devrait pouvoir à terme réaliser 35 % d'économie par foyer, ce qui permettrait d'amortir assez facilement le coût des investissements nécessaire à la télégestion.

Le SCEEP recherche avec ses fournisseurs des alternatives moins onéreuses pour équiper les petites communes. À Saint-Léger-des-Vignes, il a pu faire évoluer un système centralisé vers un système de télégestion simple. Une étude est en cours pour trouver le système le plus performant, le fiabiliser et mettre en œuvre la programmation.

Par ailleurs, le SIEEN subventionne à hauteur de 75 % le coût d'horloges astronomiques en remplacement des commandes traditionnelles horloges et cellules dans le cadre du transfert de compétence. Les communes recourant aux programmations automatiques peuvent réduire leur consommation d'énergie de 5 % et leur forfait d'entretien de 50 % sur les commandes. Lors des installations d'horloges astronomiques, le SCEEP assure la mise en conformité selon la norme C 17- 200. L'opération s'est poursuivie en 2012, 683 commandes restent à équiper.

Répondre aux exigences réglementaires

Pour soutenir les exigences du Grenelle de l'environnement, les communes devront d'ici 2015 équiper leur éclairage public de lampes moins énergivores.

En poursuivant sa veille informationnelle, technologique et réglementaire, le SIEEN peut faire profiter les collectivités nivernaises de certains dispositifs d'aides comme celui mis en place par l'État via l'Ademe, en 2012, pour supprimer les ballons à vapeur de mercure.

Pour être éligibles à ce fonds dédié à la rénovation du parc vétuste et anticiper le retrait du marché en 2015 des lampes à vapeur de mercure, il fallait s'engager à réduire la consommation d'énergie



de 50 % et limiter les nuisances lumineuses en orientant 95 % des flux vers les zones à éclairer.

Grâce à l'étude réalisée par le SIEEN, 27 communes nivernaises pourront ainsi rénover leur éclairage public. Elles bénéficieront d'une subvention de l'Ademe de 466 000 € pour un montant global de travaux de 1 427 000 € TTC pour remplacer 2 560 foyers, en 2013.

De même, qu'ayant concouru à l'appel à projet DIAGNOSTIC-EP, relayé par la FNCCR, il lancera en 2013 un programme de diagnostic sur les installations d'éclairage public.

Le SIEEN proposera aux communes une solution à long terme axée sur un réajustement des abonnements, des équipements performants fiables, durables, économes en énergies, recyclables à 95 % et des lampes étanches à la poussière pour réduire les coûts d'entretien. Avec cette solution et les économies réalisées, le retour sur l'investissement pour les communes est estimé à trois ans et demi.

Modernisation des commandes d'éclairage public 2012

Années	2009	2010	2011	2012
Cellules et horloges traditionnelles	851	795	723	685
Horloges astronomiques	2 407	2 503	2 554	2 621
Récepteurs à commande centralisée	178	178	178	205
Total	3 436	3 476	3 455	3 511

Évolution du marquage des candélabres 2012

Années	2009	2010	2011	2012
Nombre	6 549	3 867	3 417	2 506

> Réseau d'éclairage public

En 2012, dans le cadre de la gestion des installations, le SCEEP a assuré 2 838 interventions sur site contre 2 882 en 2011. 633 lanternes de style ont été entretenues (nettoyage et changement des lampes).

L'opération de maintenance d'éclairages particuliers a été renouvelée pour les projecteurs d'illumination valorisant le patrimoine bâti, les projecteurs sur les terrains de sport, les bornes d'éclairage de 24 campings municipaux et les flashes de signalisation routière raccordés à l'éclairage public.

Garantir la sécurité des usagers

Le SCEEP assure en régie la maintenance préventive, la gestion de toutes les connexions mécaniques et électriques, le nettoyage des lentilles ainsi que la vérification des feux tricolores. Il gère en 2012, 23 feux de carrefours et a réalisé 54 interventions (72 en 2011).

Le SCEEP planifie, en outre, des visites préventives sur le circuit de Nevers-Magny-Cours pour

garantir la qualité de l'éclairage public lors de manifestations sportives nocturnes telles que le Bol-d'Or.

Un service d'astreinte, mis en place, intervient toute l'année dans l'urgence 24h/24 et 7j/7 pour la mise en sécurité des installations d'éclairage public, en dehors des heures ouvrables, de 16 h à 7h30 en semaine. Lors de pannes graves, il assure la continuité de services des signalisations lumineuses ou leur fonctionnement suivant les prescriptions du Code de la route en matière de priorité.

Seul le maire, l'élu de permanence ou le responsable technique habilité peut, cependant, solliciter l'intervention du service d'astreinte.

Les dispositions à prendre pour tout déplacement d'ouvrage ou toute opération délicate incombent au SCEEP. Les interventions se font en concertation avec le maire et les services publics présents sur les lieux. Après la mise en sécurité des installations, les réparations sont effectuées



sous 24 h pour les jours ouvrés, 48 h pour les week-ends et jours fériés. La fiche d'intervention émise doit être signée par la personne ayant déclenché l'appel d'astreinte.

Depuis le passage des astreintes sur la semaine, leur nombre est en augmentation constante : 60 en 2012 contre 52 en 2011 et 2010.

Optimiser le suivi et la maintenance des installations

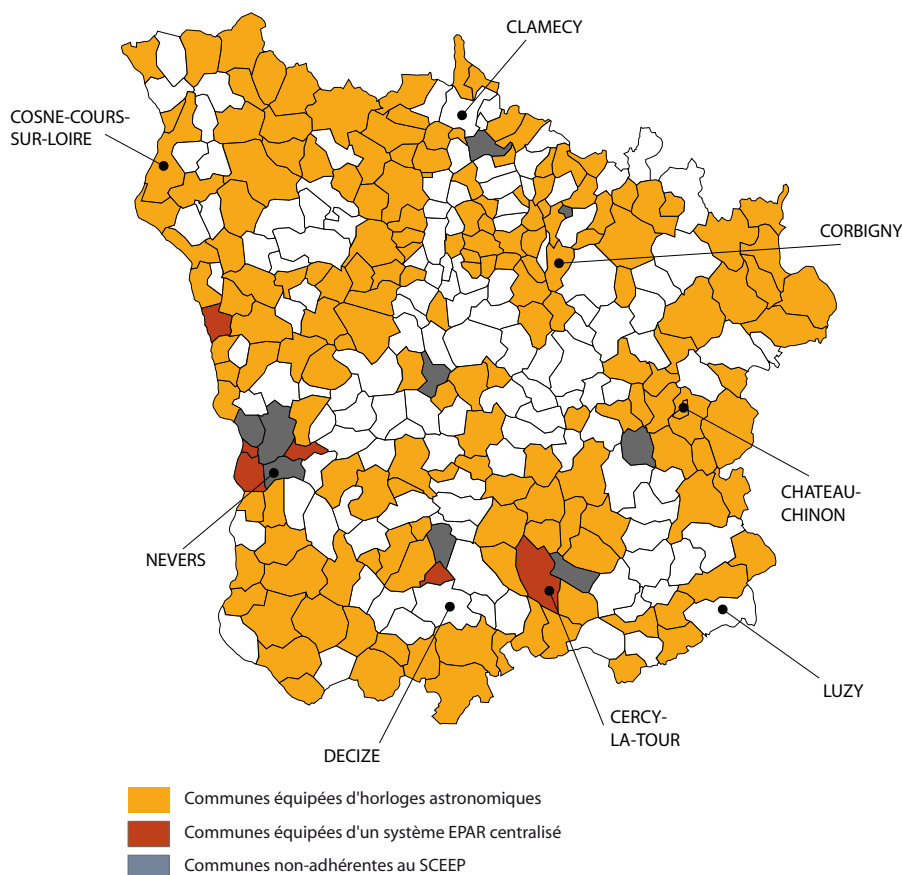
Le SCEEP avec le pôle Cartographie du SITEC a fusionné les bases relevés sur le terrain et la base de facturation maintenance EP pour disposer d'informations précises sur l'état de l'inventaire technique et financier de l'éclairage public des collectivités démarrée en 2005.

Pour maîtriser la gestion des installations d'éclairage public, le SIEEN s'appuie sur son Système d'Information Géographique (SIG). Cet outil identifie les foyers sur un positionnement géoréférencé, limitant ainsi les déplacements et facilitant les interventions sur site. Pour garantir un meilleur service aux collectivités, les agents du SCEEP seront formés à l'utilisation du SIG Ptolémée en 2013.

46 740 foyers étaient marqués en Nièvre en 2012. L'Entreprise Électrique met à disposition d'un agent du SCEEP une nacelle et un chauffeur afin d'associer le relevé et le marquage des candélabres.

En 2012, 2 506 foyers ont été marqués, tâche que le SCEEP continue de réaliser, par ailleurs en régie.

Équipement en horloges des communes adhérentes au SCEEP



Embellir les collectivités

Un éclairage public de qualité contribue à l'attractivité d'une collectivité. Il participe, de même, à l'animation nocturne lors de grandes manifestations festives.

Le SIEEEN a renouvelé son marché pour la fourniture de décorations lumineuses avec l'entreprise Leblanc. 21 commandes ont été passées pour un montant de 22 916 € TTC.

Une approche qui contribue au développement durable de la Nièvre

À travers les schémas directeurs d'éclairage public, le SIEEEN permet aux collectivités d'initier une vraie démarche de maîtrise de la demande d'énergie. Elles peuvent ainsi réduire leurs coûts énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et les nuisances lumineuses tout en améliorant leur éclairage public. Le Syndicat poursuit, quant à lui, sa politique de développement durable.

Contribuer au dynamisme économique du territoire

Le Syndicat tend à privilégier des circuits économiques courts en passant des marchés

avec des entreprises qui ont pour obligation de s'installer en Nièvre. Il a découpé son territoire en 3 zones divisées en 6 lots.

En 2012, le SIEEEN a renouvelé l'accord cadre de ses marchés pour les lots 1, 3 et 5. Ces derniers ont été attribués pour une durée d'un an renouvelable trois fois à partir du 01/01/2013 aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : Entreprise Électrique (Decize) et CEME (Imphy)
- Lot 2 : BBF Réseau (Nevers)
- Lot 5 : Centre Électrique Entreprise (CEE), (Cosne-Cours-sur-Loire)

Les lots 2, 4 et 6 seront renouvelés en juillet 2013.

Promouvoir l'éco-responsabilité

Le SIEEEN offre un service complet aux collectivités, il inclut le recyclage des lampes. Élu meilleur point de collecte sur la Nièvre par le prestataire agréé Recylum, le SCEEP a déposé et envoyé pour traitement 800 kg de lampes usagées en 2012. Cette baisse est étroitement liée à la baisse des interventions préventives réalisées sur l'année grâce à la mise aux normes de l'éclairage public des collectivités.



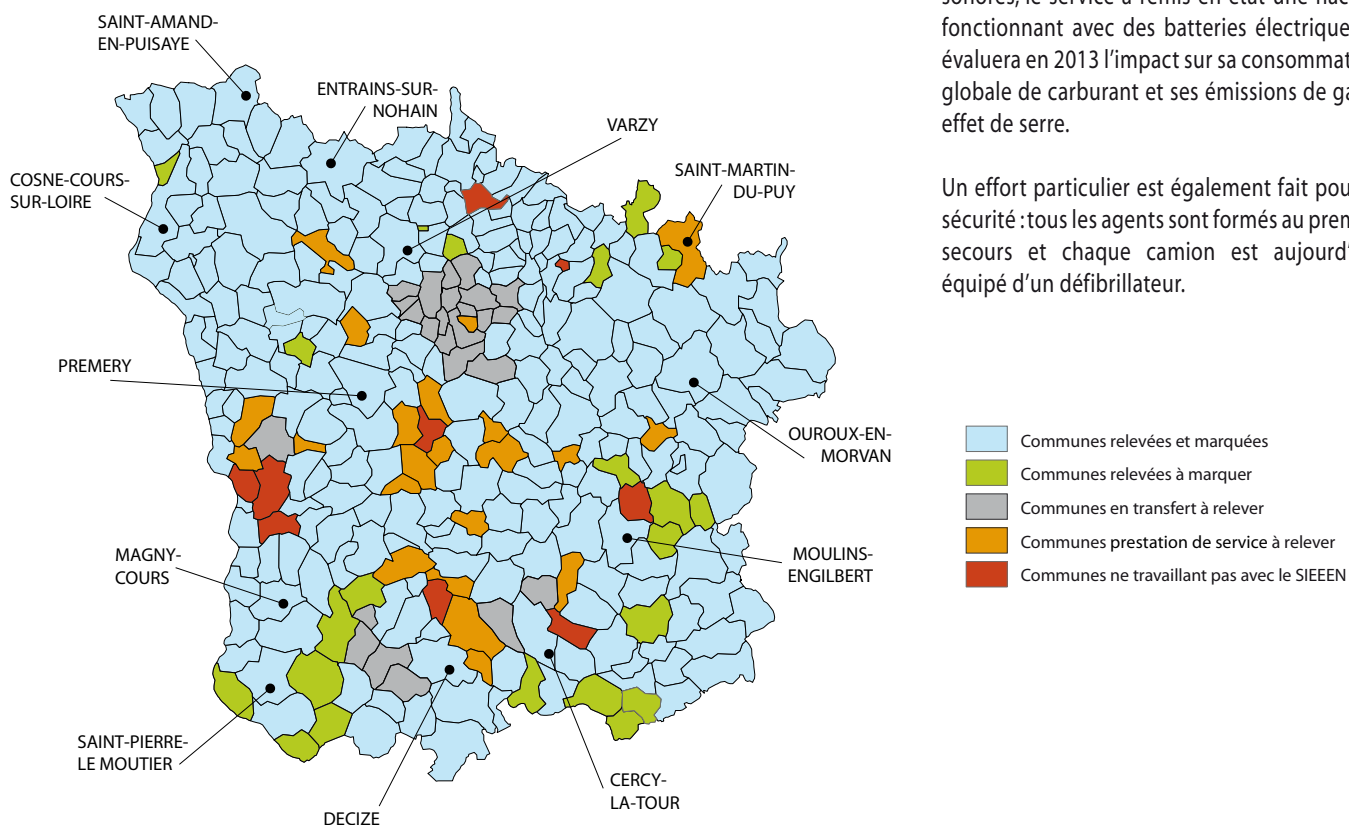
Une fois traitées ces lampes usagées sont recyclées. Elles servent à la fabrication de nouvelles lampes, de laine de verre, de vêtements et de vélos.

En 2012, le tarif de recyclage des lampes était de 0,12 € HT / éco-contribution / lampe.

Pour limiter la pollution et les nuisances sonores, le service a remis en état une nacelle fonctionnant avec des batteries électriques. Il évaluera en 2013 l'impact sur sa consommation globale de carburant et ses émissions de gaz à effet de serre.

Un effort particulier est également fait pour la sécurité : tous les agents sont formés au premier secours et chaque camion est aujourd'hui équipé d'un défibrillateur.

46 740 foyers lumineux gérés avec le SIG GIRIS



> Valorisation et traitement des déchets

Rationaliser le programme déchets et contribuer au développement durable de la Nièvre

Rendue prioritaire par les réglementations nationale et européenne, la réorientation des politiques locales en faveur de la réduction de la production des déchets a offert au SIEEEN l'occasion de revoir en profondeur sa stratégie en matière de gestion des déchets ménagers essentiellement axée jusqu'à aujourd'hui sur une valorisation maximale de la poubelle. Cette démarche a également permis au SIEEEN de regrouper et de mettre en cohérence dans un document synthétique unique l'ensemble des objectifs que ses collectivités adhérentes et lui-même se sont contractuellement engagés à atteindre le programme de prévention déchets de l'Ademe, le contrat commun Adelphe, la loi Grenelle et le plan départemental.



Le territoire du SIEEEN couvre 74 % de la superficie totale de la Nièvre. Il comptait 91 403 habitants permanents répartis sur 222 communes, soit environ 42 % de la population.

Le service s'appuyait sur un effectif de 18 agents dont 5 ambassadeurs du tri/prévention pour assurer la gestion et le suivi de l'activité traitement des déchets, le suivi du contrat commun avec Adelphe, la mise en œuvre du programme de prévention signé avec l'Ademe et accompagner les collectivités adhérentes dans la mise en place de leurs actions de communication.

Une stratégie pour soutenir les exigences de la loi Grenelle

Le programme déchets du SIEEEN a été élaboré pour soutenir les exigences de la loi Grenelle. Il doit prioritairement lui permettre de réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant d'ici 2015. Pour atteindre cet objectif, le Syndicat a associé ses collectivités à l'élaboration d'un plan d'actions décliné en 5 axes :

- Développer l'éco-exemplarité au sein des administrations

- Détourner les déchets végétaux de la poubelle
- Inciter la population à recourir à une pratique de réemploi/réparation
- Changer les comportements de consommation des ménages et des entreprises grâce à la sensibilisation et l'éducation à l'environnement
- Réduire la toxicité de la poubelle

L'action du Syndicat a essentiellement porté en 2012 sur la sensibilisation des collectivités à l'éco-exemplarité et le détournement des déchets végétaux de la poubelle.

Depuis 2009, le poids global de la poubelle a baissé de 14 %, signe d'une remise en question en profondeur des modes de consommation des populations certainement accentué par l'effet conjoncturel de la crise.

Grâce à leur action terrain, le réseau d'ambassadeurs de tri/prévention a largement participé à la progression en continu des performances de tri, et contribué à renforcer les efforts déjà entrepris par les collectivités dans la gestion de leurs collectes (refus de tri, usage de sacs translucides, collecte des emballages en porte-à-porte), Leurs interventions ciblent principalement les ménages : porte-à-porte en cas de refus de tri, réunions publiques, interventions scolaires, actions vers les publics relais...

Ces bonnes performances ont permis au SIEEEN de dépasser les objectifs fixés par la loi Grenelle pour 2015.

Le Syndicat a renouvelé le contrat unique signé en 2006 avec la société agréée Adelphe pour le compte de ses adhérents. Il comporte de nouvelles règles de calcul de soutiens principalement axés sur les performances réelles du tri des emballages, contrairement à l'ancien barème qui permettait au SIEEEN, compte tenu de ses caractéristiques territoriales, de bénéficier d'une majoration exceptionnelle pour l'habitat rural.

L'amélioration des performances, soutenue par l'intensification du message du tri depuis 2010, a permis aux adhérents de bénéficier d'une importante augmentation des soutiens versés par l'éco-organisme.

Les prix de reprise des matériaux se sont maintenus en 2012, engendrant 709 943 € de recettes intégralement réparties entre les collectivités adhérentes.

Les collectivités ont également perçu 72 130 € de soutiens Eco-folio.

Enfin le Syndicat a abaissé de près de 20 % en 3 ans la part de déchets enfouis. Ce résultat dépasse largement l'objectif de 15 % fixé par le Grenelle. Il s'explique par la baisse du poids de la poubelle. Le maintien de ces bonnes performances nécessitera à l'avenir de travailler plus en profondeur sur la valorisation du tout venant de déchetterie qui a en revanche augmenté de 6 %.

Une approche optimisée qui améliore les performances

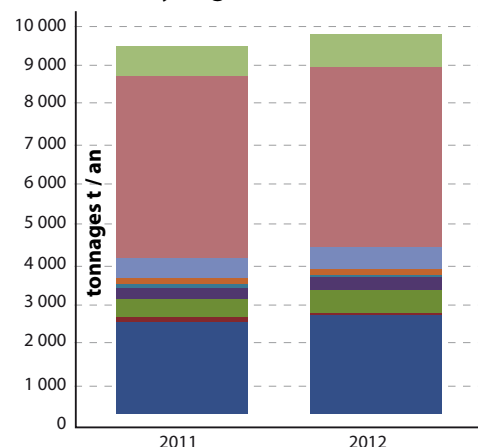
Pour pouvoir répondre aux enjeux majeurs de la valorisation et de réduction de la production des déchets, le service Déchets ménagers met au service de ses adhérents un réseau d'ambassadeurs de tri/prévention formés et compétents, répartis sur l'ensemble du territoire. Fer de lance du programme déchets, ce réseau

a pour missions d'insuffler une dynamique de territoire par des actions diverses et ciblées. Il mobilise les relais locaux, tisse et entretient au fil du temps une relation privilégiée avec les usagers. Devenu indispensable à la stabilité et à la pérennisation du dispositif, le réseau peut s'appréhender comme un investissement durable puisque ses dépenses de fonctionnement sont, par principe, couvertes à la fois par le gain généré (coûts évités et aux recettes supplémentaires) et les soutiens du contrat commun.

Le deuxième levier de cette politique est tarifaire. Le SIEEEN a revu le barème traitement et valorisation des ordures ménagères résiduelles en mettant en place une mesure d'incitation à la performance : le bonus-malus récompense désormais plus justement les collectivités les plus méritantes. Ce nouveau barème, qui offre une meilleure transparence des coûts réels, a été défini en intégrant les 3 éléments suivants :

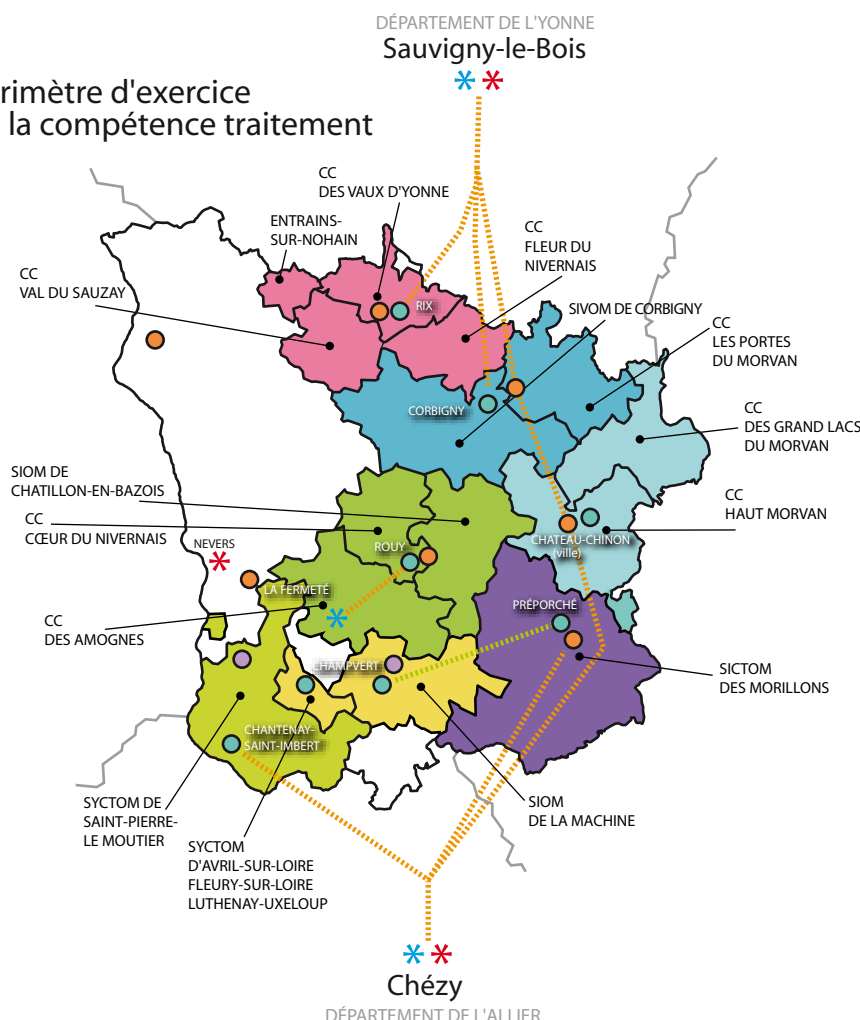
- Le prix à l'habitant couvrant les charges financières du SIEEEN et les frais d'exploitation des installations, en fonction de la population de chaque collectivité

Évolution des performances du recyclage matière



Années	2011	2012
Cartons déchetterie	737,7	807,9
Verre	4 503,8	4 414,8
Plastiques	547,3	580,1
ELA	107,1	150,0
ALU	73,5	38,3
Acier livré	285,6	358,6
EMR (cartonnettes)	509,7	565,6
Gros de magasin	24,3	5,9
JMR	2 314,6	2 487,7

Périmètre d'exercice de la compétence traitement



Total Tonnage 17 390 t/an - Habitants 92 387

- Non-gérées par le SIEEEN
- Château-Chinon : (9 822 hab.)
Omr 1 986 t/an - Biodéchets 581,62 t/an
- Chantenay-St-Imbert : (15 850 hab.)
Omr 1 224 t/an - Biodéchets 751 t/an
- Corbigny : (10 866 hab.)
Omr 1 998 t/an - Biodéchets 795 t/an
- Champvert : (16 591 hab.)
Omr 2 715 t/an - Biodéchets vers Préporché
- Rix : (16 268 hab.)
Omr 2 394 t/an - Biodéchets 500 t/an
- Préporché : (10 808 hab.)
Omr 1 498 t/an - Biodéchets 907 t/an
- Rouy : (12 182 hab.)
Omr 1 504 t/an - Biodéchets 537 t/an
- Quais de transfert
- Plates-formes de compostage publics
- Plates-formes de compostage privées
- CSDND
- Centres de tri
- CC Communautés de communes
- Flux déchets ultimes
- Flux biodéchets

> Valorisation et traitement des déchets



Évolution du tonnage des déchets enfouis et tout-venants 2009-2012

Années	2009	2012
OMR-t	19 670 t	14 020 t
Tout venants	6 466 t	6 900 t
Total OMA-t	26 136 t	20 920 t

- Le prix à la tonne calculé en fonction des tonnages de biodéchets valorisés et des ordures ménagères transférées et traitées
- Le bonus-malus calculé selon un ratio moyen. Les collectivités situées au-dessous (pour les biodéchets) ou au-dessus (pour les OMR) des moyennes du SIEEEN paient une contribution qui est reversée aux plus performantes

Mieux maîtriser les coûts pour abaisser les barèmes

Axée sur une politique efficiente, la stratégie du SIEEEN consiste à réduire les différents niveaux de dépenses (gestion directe des équipements, charges de structures, communication générale, animation et suivi du programme prévention). Cette stratégie repose sur 2 logiques :

- De réseau consistant à rapprocher les lieux de collecte des installations de traitement (allotissement des marchés, maillage du territoire en équipements)
- De mutualisation des moyens humains (réseau d'ambassadeurs de tri/prévention) et matériels (quais et plates-formes de compostage)

Toujours dans un souci de maîtrise des dépenses, le syndicat a mené, en 2012, une réflexion axée sur la maintenance préventive des quais de transfert et de compostage et le développement d'activités connexes (broyeurs, plates formes de compostage...) pouvant améliorer la maîtrise des charges et réduire les coûts de fonctionnement. Une partie du

compost produit a été commercialisée et a permis l'entrée de nouvelles recettes. Les adhérents du Syndicat pourront bénéficier à partir de 2013 des bénéfices générés par ces différentes initiatives qui se traduisent par une baisse des barèmes transfert/traitement et compostage. Afin de rationaliser la gestion des déchets ménagers, le SIEEEN s'est engagé dans la matrice des coûts, outil comptable analytique national qui évalue l'impact économique de la valorisation et du traitement des déchets ménagers.

Elle facilitera l'évaluation de l'efficacité de son programme et la mise en exergue de pistes d'optimisation qui conduiront à un éventuel ajustement des axes du programme.

Une politique volontariste de développement durable

Le programme déchets du SIEEEN prévoit la mise en œuvre d'un plan d'actions destinées à la fois à répondre aux impératifs du Grenelle en matière de recyclage matière et organique et à garantir la pérennité technique et économique des orientations prises notamment en termes d'investissements.

Ce programme s'inscrit aussi dans une dynamique forte de développement durable ; il s'appréhende,

en effet, selon une approche sociale, économique, environnementale et citoyenne. Il s'agit de favoriser l'émergence de solutions locales répondant aux besoins de l'activité déchets et mettre parallèlement celles-ci en synergie avec d'autres projets départementaux. C'est pourquoi le Syndicat cherche avant tout, à travers la mise en œuvre de son programme, à mobiliser les acteurs du territoire par l'information/sensibilisation et à engager des actions fédératrices en misant sur une approche partenariale.

À travers son programme, le SIEEEN souhaite d'abord soutenir le développement économique local. Il mène actuellement, avec ses adhérents, une réflexion sur un projet de plates formes multi filières qui desserviraient l'ensemble de son territoire et permettraient de pousser plus loin le tri des déchets.

L'enjeu de ce projet est multiple : réduire la pollution causée par le transport routier des déchets grâce à une valorisation locale des déchets, aider le développement économique du territoire en favorisant la création de filières, soutenir l'économie sociale et solidaire à travers la création d'emplois locaux induite par la mise en place de cette nouvelle activité et enfin réduire les coûts de traitement des déchets grâce au détournement de déchets de l'enfouissement et la mutualisation des moyens.

Production de déchets (kg / hab. / an) 2009-2012

Années	2009	2010	2011	2012
Population simple compte	91 913	91 616	91 852	91 403
OMR-t	19 670	17 575	15 455	14 020
<i>production Kg / hab. / an</i>	<i>214</i>	<i>192</i>	<i>168</i>	<i>153</i>
Biodéchets-t	3 490	3 505	4 307	4 072
<i>production Kg / hab. / an</i>	<i>38</i>	<i>38</i>	<i>47</i>	<i>45</i>
Recyclables-t	3 698	3 949	4 203	4 234
<i>production Kg / hab. / an</i>	<i>40</i>	<i>43</i>	<i>46</i>	<i>46</i>
Verre	4 409	4 395	4 500	4 414
<i>production Kg / hab. / an</i>	<i>48</i>	<i>48</i>	<i>49</i>	<i>48</i>
Refus de tri-t	498	516	535	534
<i>production Kg / hab. / an</i>	<i>5,4</i>	<i>5,6</i>	<i>5,8</i>	<i>5,8</i>
Total OMA-t	31 765	29 940	29 000	27 231
<i>production Kg / hab. / an</i>	<i>346</i>	<i>327</i>	<i>316</i>	<i>298</i>

Soutiens versés par l'éco-organisme 2009-2012

Années	2009	2010	2011	2012
Population simple compte	91 913	91 616	91 852	91 403
Soutiens en euros	1 017 121 €	1 062 835 €	1 304 706 €	1 400 000 €
<i>Soutiens en euros / hab. / an</i>	<i>11,07</i>	<i>11,60</i>	<i>14,20</i>	<i>15,32*</i>

* Prévisions

Taux de recyclage des déchets en 2012

Années	2012	Objectifs Grenelle
Taux de recyclage matière et organique (hors déchetteries)	46,70 %	35 % en 2012 45 % en 2015
Taux de recyclage matière et organique (hors déchetteries)	78,63 %	75 % en 2012

À cette fin, l'expérimentation lancée, en septembre 2012, par le Syndicat et la communauté de communes des Vaux-d'Yonne a porté sur la réalisation d'essais de tri en conditions réelles, sur plusieurs flux de déchets susceptibles d'être traités sur ces équipements : les journaux, les plastiques et cartons de déchetterie et les plastiques alimentaires issus de la grande distribution. Les résultats obtenus sur un trimestre sont relativement encourageants.

Lors de l'expérimentation, le SIEEEN a eu recours à Solidarité 58, association intermédiaire d'insertion avec laquelle il travaille, par ailleurs, pour la réalisation des caractérisations de ses ordures ménagères. Le Syndicat s'est également associé au Conseil général pour la mise en œuvre de la politique de prévention des déchets ménagers sur le département de la Nièvre. Les deux partenaires lancent depuis 2 ans des appels à projets communs auprès des entreprises et associations pour mobiliser et favoriser l'implication citoyenne

autour de projets visant à réduire la production et la nocivité des déchets ménagers et assimilés.

Le SIEEEN a travaillé, dans ce cadre, avec la société Jardiforest, à la mise en œuvre d'une opération de compostage en pied d'immeuble. Cette opération a déjà démarré sur 3 sites : Clamecy, Entrains-sur-Nohain et Decize (450 logements).

Le Syndicat a également noué d'autres partenariats avec l'Amicale des maires de la Nièvre pour promouvoir l'éco-exemplarité au sein des administrations. Grâce à l'enquête miroir réalisée auprès des élus et des secrétaires de mairie, il a pu cerner les pratiques, les motivations et les freins au sein des collectivités et envisager des leviers pour les convaincre d'adopter une démarche éco-exemplaire.

D'autres actions ont été conjointement menées avec la Chambre de métiers et de l'artisanat pour appeler les professionnels à mieux gérer leurs déchets dangereux ou le Syndicat Mixte du Canal



du Nivernais pour intégrer le volet déchets dans la qualification de l'offre « Tourisme durable ».

Le programme du SIEEEN vise aussi à limiter les impacts environnementaux liés aux activités déchets en privilégiant des circuits de traitement courts. Ainsi, pour assurer le compostage des biodéchets, le Syndicat a déployé un réseau de 5 plates formes réparties sur l'ensemble du territoire, au plus près des zones de collecte. Ces équipements ont produit plus de 2 000 t de compost au cours des 3 campagnes réalisées dans l'année. Cet amendement de très bonne qualité, conforme à la norme NFU 44 051, est valorisé en agriculture ou dans les jardins des particuliers.

Pour le traitement de ses déchets résiduels et des encombrants provenant des déchetteries, le syndicat a eu recours à 3 opérateurs désignés à l'issue d'une procédure de marché et rattachés aux quais de transfert les plus proches : COVED (Chézy-sur-Allier), SITA (Sauvigny-le-Bois dans l'Yonne) et SADE (La Fermeté dans la Nièvre). Grâce à cette démarche, la distance moyenne parcourue par une tonne de déchets était de l'ordre de 57 km. Le tri des emballages suit la même logique de proximité. Deux sociétés privées COVED et SITA se sont vu confier les opérations de tri et de conditionnement des emballages, journaux et magazines collectés par ses adhérents.

Le service Déchets ménagers décline, enfin, la démarche d'éco-exemplarité du SIEEEN sur les différents sites qu'il exploite. Il a dispensé une formation à ses agents afin de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires. Il mène depuis 2012 une réflexion pour récupérer et recycler les eaux de pluie pour les usages internes. Le prochain enjeu porte sur la dématérialisation des données circulant entre les sites et les bureaux de Nevers (documents papiers et tickets de pesées). Grâce à leur informatisation actuellement en cours, les quais de transfert pourront transmettre différentes données métiers au format électronique et avoir accès aux outils collaboratifs via l'intranet du Syndicat.

Réseau des ambassadeurs du tri

2012 Couverture du territoire : 1 ambassadeur / 13 000 habitants en moyenne



Offrir un service global plus cohérent et plus performant aux collectivités

Avec la fusion des services Architecture-Équipement et SEREP en avril 2012, le SIEEEN a créé le service Patrimoine et Énergies qui positionne ses activités sur l'efficacité énergétique des bâtiments et des équipements.



Le SIEEEN a voulu concrétiser son ambition de tendre vers l'efficience en créant le service Patrimoine et Énergies. Ce dernier a instauré le travail en mode projet afin d'améliorer la gestion des flux d'information pour renforcer la qualité des services et l'accompagnement des collectivités.

Le nouveau mode opératoire intègre en amont l'ensemble des paramètres des contraintes techniques et réglementaires des projets et vise à résorber les déperditions d'informations qui peuvent avoir des répercussions négatives sur les études et les chantiers. Cette nouvelle approche a nécessité une rationalisation de la gestion du service avec notamment la création d'outils de suivi de projet en fonction de leurs avancées et de leur secteur géographique. L'approche comptable a également été revue suite à l'analyse financière faite en mars 2012 sur les missions de ce service.

Le service Patrimoine et Énergies peut ainsi affiner ses études et apporter des réponses globales plus cohérentes aux collectivités dans le respect de leur enveloppe budgétaire. En privilégiant la synergie de multiples compétences, le service peut intervenir sur des projets simples ou complexes en maîtrise d'œuvre et en assistance à maîtrise d'ouvrage.

Conseils et études

Les petites collectivités rurales ont recours à l'assistance du SIEEEN pour pallier le désengagement de l'État dans le cadre de sa révision générale des politiques publiques. Elles bénéficient de conseils à

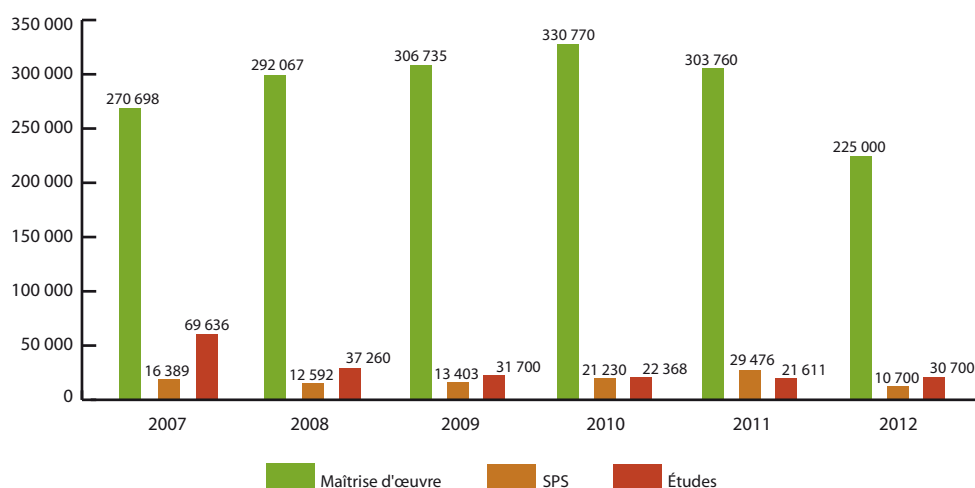
la demande en particulier au stade de la définition de leur programme. Cette activité s'avère nécessaire pour s'assurer de l'adéquation entre les besoins à satisfaire et l'ouvrage à réaliser et tenir compte de l'environnement réglementaire et financier.

L'année 2012 a été marquée par une baisse de 50 % des activités de conseils et d'études essentiellement due aux restrictions budgétaires et à une diminution des subventions des collectivités. Sur 30 demandes, 11 ont abouti à une mission de maîtrise d'œuvre (dont 5 pour le SIEEEN) et 7 étaient en attente de décision du maître d'ouvrage. Le service a réalisé 10 dossiers de demandes d'urbanisme (déclarations préalables et permis de construire).

En 2012, le service Patrimoine et Énergies a conduit différents projets tels que :

- L'élaboration de la carte communale de Garchy. La réflexion a porté sur l'aménagement de l'urbanisme et l'évolution future de la commune. Dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, le service a réalisé une étude complète à partir des plans cadastraux, de la réglementation et l'état des lieux de la commune. Un volet de l'étude a porté sur l'évolution des dernières années entre le bourg ancien et les nouvelles constructions ; il a permis de cerner les anomalies dans l'aménagement. Un second volet s'est intéressé aux règles d'urbanisme sur les zones constructibles afin de trouver le bon équilibre entre espace agricole et espace urbanisé. Le document remis à la commune a été mis en enquête publique

Montant en euros HT des honoraires 2007 - 2012



- À Brassy, la réfection de l'église et l'aménagement d'une agence postale en maîtrise d'œuvre. Pour l'église, le principal travail a consisté à renforcer la maçonnerie en coulant des renforts à base de fibre de verre et de résine dans les murs pour soutenir la structure. Pour ce faire, une entreprise spécialisée a fait des forages de 5 cm de diamètre et de plusieurs mètres de profondeur pour injecter le produit. Suite à cette opération, ont eu lieu les réfections de la couverture (charpente et ardoises) et des vitraux. Grâce à l'expertise SIEEEN et la technicité des entreprises, la commune a pu optimiser les coûts et réaliser l'ensemble des travaux initialement prévus en trois tranches. Le SIEEEN a réalisé l'aménagement intérieur d'un bureau d'accueil dans les locaux de la mairie pour l'agence postale (isolation, cloison, électricité, peinture et agencement du mobilier) en intégrant un accès pour les personnes à mobilité réduite. Le service postal étant confié au personnel de la mairie, une liaison interne a été créée pour relier l'agence et l'espace accueil de la mairie.

- La construction de la médiathèque communale de Saint-Benin-d'Azy. Le SIEEEN a assuré pour le compte de la commune une mission de maîtrise d'œuvre complète (études et travaux)

Gestion de patrimoine

Le service Patrimoine et Énergies est intervenu de façon ponctuelle pour effectuer une étude patrimoniale portant sur le gymnase de La Tambourinette à Clamecy. Après la réalisation

d'un état des lieux du bâtiment avec production de plans et diagnostic technique (façades, menuiserie, bardage, couverture et intérieur), le service a procédé à l'analyse des coûts avec proposition d'un carnet d'entretien spécifiant la fréquence de réhabilitation ainsi que les interventions préventives et curatives sur plusieurs années. Conçue comme un outil d'aide à la décision, cette approche a permis à la commune de mieux envisager l'impact budgétaire d'une telle opération.

Chantier significatif

Le SIEEEN a conduit en 2012 une mission de maîtrise d'œuvre pour la transformation du château d'eau de la commune de Saint-Andelain en observatoire offrant une vue panoramique unique sur le Giennois, le Berry et la Nièvre. Le service Patrimoine et Énergies a produit plusieurs esquisses et avant-projets qui ont permis à la mairie de Saint-Andelain de faire évoluer son projet vers la création d'un observatoire du paysage agrémenté d'espaces d'exposition.

Le syndicat a démarré le chantier en décembre 2011 et assuré l'aménagement extérieur. La réalisation de l'éclairage extérieur a été confié au service Électricité.

Ce projet atypique d'un montant de 520 000 € HT permet une utilisation nouvelle de l'ancien château d'eau. Au sommet, le belvédère et l'observatoire ont été installés dans une coupole fabriquée avec une charpente bois et une finition en zinc. Un schéma du paysage a été posé sur les fenêtres pour donner des informations sur les différentes vues. Le plateau intermédiaire est divisé en espaces



muséographiques qui déclinent l'histoire du site. Afin de rendre conforme l'établissement aux règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, une caméra installée sur la toiture retransmet les images au rez-de-chaussée. Elles sont également renvoyées à la Tour du Pouilly Fumé, à Pouilly-sur-Loire.

Coordination sécurité et protection de la santé (SPS)

La sécurité et la protection de la santé des travailleurs sont une obligation depuis 1993. Le SIEEEN a fait renouveler l'habilitation de ses 3 coordonnateurs SPS en octobre 2012.

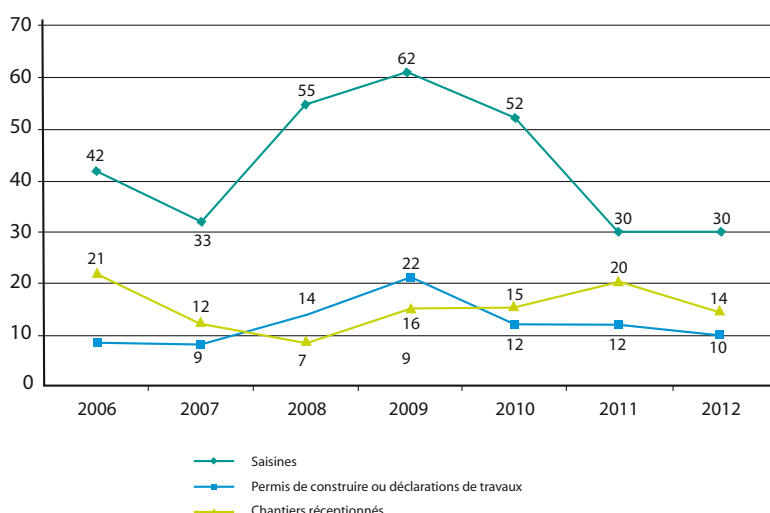
Les 10 chantiers concernés par la coordination SPS ont généré un montant d'honoraires de 10 700 €.

Audit énergétique global

Depuis 2005, le SIEEEN réalise l'audit énergétique global (AEG) du patrimoine des communes nivernaises. Il inclut un pré-diagnostic et un suivi énergétique sur 5 ans désormais assurés par le service Patrimoine et Énergies.

Ce pré-diagnostic définit et analyse l'ensemble des consommations et dépenses énergétiques. Il identifie les dérives et les postes énergivores, permet de corriger les anomalies d'abonnement et de puissance souscrites, programmer des travaux à court, moyen et long termes ou des études complémentaires afin de mieux maîtriser les consommations.

Évolution de l'activité 2006 - 2012



> Patrimoine et Énergies

Le SIEEN est équipé depuis 2011 d'une caméra thermique pour réaliser des études de thermographie en complément des diagnostics. Le service Patrimoine et Énergies utilise les thermogrammes pour faire un état des lieux approfondi en faisant ressortir notamment : les défauts d'isolation, les points de condensation sur les murs, les problèmes au niveau des planchers chauffants et d'étanchéité des menuiseries et les anomalies de connectique sur des armoires d'éclairage public. Les communes ayant déjà réalisé un AEG bénéficient d'une prestation à moitié prix, soit 340€ HT par tranche de 1 000 m² de bâtiment.

Fin 2012, 660 bâtiments (362 000 m²) répartis sur 58 communes avaient été audités grâce aux dernières subventions obtenues de la Région et de l'Ademe dans le cadre du Plan Énergie Climat Bourgogne (PECB). Les diagnostics réalisés ont révélé un fort potentiel de travaux estimés à 28 M€ HT. 5,8 M€ ont déjà été programmés et 2,3 M€ de travaux réalisés. Grâce aux AEG, les collectivités ont pu réaliser 175 000 € d'économies sur leurs factures d'énergies.

Le montant de ces pré-diagnostics s'élève, fin 2012, à 478 000 € HT. Arleuf a déjà atteint l'objectif du facteur 4 du Grenelle de l'environnement (objectif 2050). Clamecy a pu réduire de 27 % les émissions de CO₂ sur les bâtiments communaux et Guérigny de 30 %, ce qui répond aux objectifs 2020 du Conseil européen (3x30).

Quelques communes pourront encore bénéficier de la prise en charge de leurs diagnostics en 2013. L'arrêt des subventions (Ademe, CRB, FEDER) imposera par la suite aux collectivités la réalisation de leur AEG à leurs frais.

Le SIEEN a organisé, par ailleurs, son troisième club de référents énergie nivernais qui a réuni les représentants de 17 communes auditées, l'ALEN et la direction départementale des territoires. Lors de cette rencontre de partage d'expériences

et d'échanges, le second concours de certificats d'économies d'énergies (CEE) a récompensé les communes d'Arleuf, d'Ouroux-en-Morvan et de La Fermeté.

Dans le cadre du suivi énergétique qu'il a mis en place, le SIEEN a formé 49 agents de collectivités à l'utilisation du logiciel de suivi énergétique GEPweb360.

Certificats d'économies d'énergies

Les certificats d'économies d'énergies (CEE) ont été instaurés par la loi Pope du 13 juillet 2005 qui fixe les orientations de la politique énergétique de la France. L'objectif est de valoriser les économies d'énergies en incitant les collectivités à installer des équipements moins énergivores. L'État a prorogé le dispositif en élevant l'objectif d'économie 345 TWh pour la période 2011 - 2013.

Pour répondre aux exigences réglementaires plus contraignantes (durée, pièces justificatives), le SIEEN a proposé à d'autres collectivités la mutualisation des CEE pour pouvoir dépasser le seuil minimum de dépôt de 20 GWh cumac. Cette opération s'inscrit dans une stratégie globale de maîtrise de la demande d'énergie en matière d'éclairage public, de conseils en énergies partagées, suivi des préconisations auprès des adhérents, prescriptions techniques



environnementales dans le secteur du bâtiment et de lutte contre la précarité énergétique. Il est, de ce fait, important que les collectivités déclarent les travaux entrepris auprès du SIEEN.

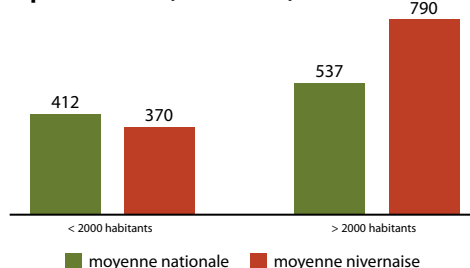
Avec la mutualisation, le Syndicat garantit aux collectivités un prix plancher de 3 € le MWh conformément à la convention établie. En cas de dépassement de ce seuil, 70 % du surplus de cette recette sont reversés à la commune, les 30 % restants revenant au SIEEN pour couvrir les frais de gestion des dossiers, leur dépôt et leur instruction auprès des services de l'État.

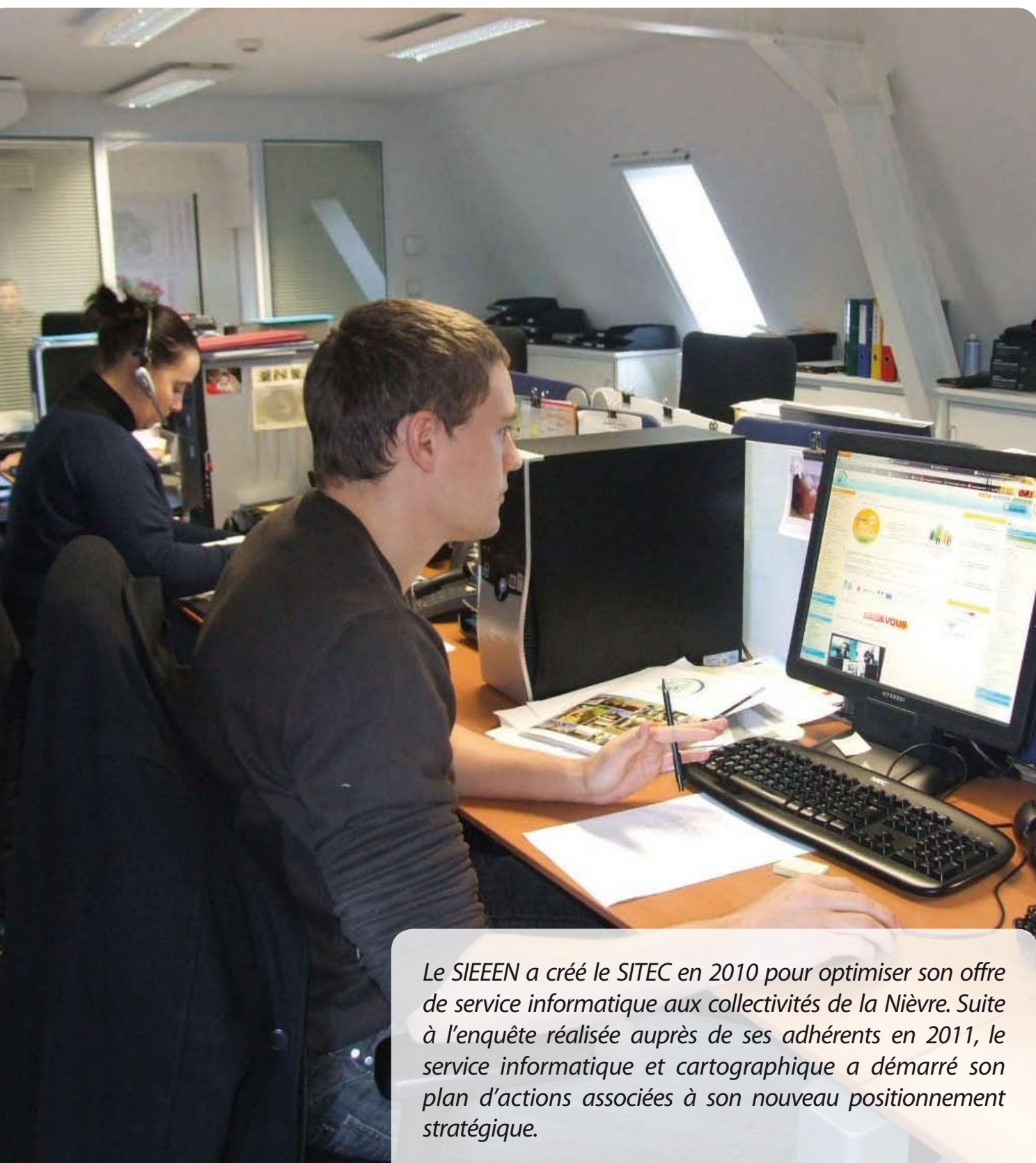
Les collectivités ont ainsi l'assurance d'une recette selon la qualité des opérations réalisées et la transmission des pièces justificatives. Fin 2012, 5,8 GWh ont été déposés pour validation et il a valorisé 33 GWh cumac pour un montant de 144 000 €.

Chantiers réceptionnés en 2012

Collectivité	Désignation	Montant HT
ARLEUF	Aménagement d'une supérette	62 782 €
BRASSY	Aménagement d'une agence postale	40 913 €
CERVON	Construction d'une centrale photovoltaïque	79 899 €
CORBIGNY	Chaufferie bois COSEC	371 638 €
CORBIGNY	Photovoltaïque COSEC	259 040 €
ENTRAINS-SUR-NOHAIN	Construction d'un atelier relais	406 428 €
LA FERMETÉ	Aménagement du logement de La Poste et création d'un studio	110 284 €
LA FERMETÉ	Travaux de réfection de l'école	39 357 €
MARS-SUR-ALLIER	Aménagement du bourg et du carrefour RD 133 et RD 134	19 236 €
SAINT-BENIN-D'AZY	Construction d'une médiathèque	268 659 €
SAINT-GERMAIN-CHASSENAY	Couverture photovoltaïque sur les vestiaires du terrain de foot	106 573 €
SAINT-MARTIN-D'HEUILLE	Aménagement d'une cantine scolaire	142 048 €
VARZY	Chaufferie bois	372 389 €
VIGNOL	Restauration du clocher	54 194 €
TOTAL HT		2 488 545 €

Consommation communale annuelle par habitant (kWh / hab.)





Le SIEEEN a créé le SITEC en 2010 pour optimiser son offre de service informatique aux collectivités de la Nièvre. Suite à l'enquête réalisée auprès de ses adhérents en 2011, le service informatique et cartographique a démarré son plan d'actions associées à son nouveau positionnement stratégique.

32-33-34-35

Devenir le guichet unique
informatique des collectivités

Devenir le guichet unique informatique des collectivités



L'enquête portant sur les perceptions des collectivités des services du SITEC avait permis au SIEEEN de dégager les opportunités et de mieux apprécier les enjeux des différentes orientations possibles. Elles ont été scénarisées avec proposition de plans d'actions associés autour de 3 axes de développement :

- Extension de la gamme de services pour faire du SITEC un prestataire de services
- Référent unique pour les collectivités, le SITEC développe une offre globale incluant l'accompagnement et une gamme complète de services.

Le SIEEEN a validé le deuxième scénario et a démarré le déploiement de son plan d'actions en 2012. Pour proposer aux collectivités une offre de services complète et cohérente, le SITEC a recherché des partenariats avec les éditeurs nationaux de logiciels collectivités présents sur le territoire nivernais. Il a par ailleurs entamé les discussions avec un acteur régional important dans le domaine de la dématérialisation le GIP E-Bourgogne.

La mutualisation serait envisagée dans ce cadre, elle permettrait au Syndicat de garantir un service de proximité soutenu par son expertise technique au niveau des logiciels métiers. Son partenaire apporterait les outils nécessaires pour une solution globale de dématérialisation,

la plate-forme assurant notamment le transfert des données électroniques des collectivités vers les différents services de l'État.

Grâce à ces partenariats, le SITEC pourra déployer un service et un accompagnement optimisés en représentant plus de 90 % des collectivités nivernaises dans les années à venir.

La finalité est de renforcer la qualité des services dédiées aux collectivités en créant un pôle de compétences qui intègre le conseil, les outils, l'expertise technique, la gestion des données complétés par les services habituels.

Une convention devrait être signée avec Berger Levraut pour l'ensemble des gammes de cet éditeur pour valider ces partenariats et permettre à l'avenir au SITEC de développer son activité et

d'élargir son service en s'appuyant sur les outils professionnels et de qualité de ses partenaires : Berger Levraut et JVS Mairistem. Une réflexion a déjà été engagée sur la réorganisation du service afin d'intégrer un poste de relations clients dédié au suivi qualité des interventions des techniciens.

En parallèle, le SITEC a poursuivi son activité de services auprès des collectivités et des autres services du SIEEEN. L'année 2012 a été marquée par des mouvements de personnels (départs, congé maladie longue durée et arrivée de nouveaux agents) qui ont perturbé l'activité du service. Il a dû opter pour une réorganisation ponctuelle complétée par le recours à l'intérim. Il a en outre fait appel aux éditeurs logiciels pour assurer en semaine et en continu la hotline. Grâce à ces aménagements et à l'implication de ses agents, la qualité du service a été maintenue.

Maintenance et matériel

Le SITEC est aujourd'hui un service public de proximité reconnu pour son savoir-faire. Il offre à ses adhérents une palette de solutions informatiques de qualité (achat, installation, maintenance et formation).

Le service propose aux collectivités plusieurs types de contrats pour mieux répondre à leurs attentes en tenant compte de leurs prérogatives :

- Contrat téléphonique : hotline matériel
- Contrat matériel : hotline, installation et maintenance
- Contrat d'assistance sur site incluant l'assistance sur les logiciels métiers
- Contrat d'accompagnement incluant la formation en plus de ce qui est proposé dans le cadre du contrat assistance sur site

Achats de matériel

Années	2009	2010	2011	2012
Devis	523	430	560	898
Commandes	240	232	266	413

Acquisition de matériels, logiciels et consommables

	Montant TTC
JVS	24 365 €
DACTYL BURO	22 271 €
DISTRIMATIC	68 828 €
LDLC	5 815 €
RÉSOMATIQUE	805 €
Total	122 084 €

Le SIEEEN a pu en 2012 maintenir la confiance des collectivités avec la confirmation de 271 contrats et la signature de 15 nouveaux (4 pour le matériel et 11 pour l'assistance sur site).

Le SITEC a poursuivi les partenariats établis avec des structures départementales telles que l'Inspection académique pour la maintenance des matériels dans les écoles.

L'activité TIC du service a représenté 286 contrats pour un chiffre d'affaire de 136 457 € contre 128 393 € en 2010.

Formations

Agréé centre de formation par la Préfecture de Région, le SITEC développe une offre de formation reconnue par les collectivités.

En 2012, cette activité a connu une forte hausse avec 68 formations collectivités contre 28 en 2011 pour un chiffre d'affaire de 23 122 € TTC contre 7 820 € TTC en 2011. Elle est due aux migrations logicielles qui s'accroissent dans l'optique de la dématérialisation des flux comptables avec l'utilisation obligatoire au 1^{er} janvier 2015 du Plan d'échange standard (PES V2). Le marché formation obtenu auprès du GIP E-Bourgogne a permis au SIEEEN de dispenser 5 formations aux collectivités.

Les prestations hors contrats (DAD-SU) ont représenté un montant de 7 901 €.

En interne, 32 formations ont été dispensées aux nouveaux agents du SIEEEN. Elles ont porté sur l'utilisation de l'intranet, de l'extranet, de la messagerie, la bureautique (Word Perfectionnement, Excel, notions de base et Excel Perfectionnement) et du portail. Les techniciens du SITEC ont suivi, quant à eux, des formations en lien avec les évolutions techniques : pare-feu, plate-forme de dématérialisation ou le contexte fonctionnel de leurs interventions (réforme des DT-DICT, état-civil).

Évolutions techniques

En 2012, le SITEC a poursuivi la mise en oeuvre de la dématérialisation au SIEEEN à travers plusieurs projets qui participent de sa démarche éco-exemplaire. Il a achevé la deuxième phase de la virtualisation des serveurs, démarrée en 2011 après avoir fait le choix de la plate-forme VMWare. Elle concernait la dématérialisation des serveurs ouverts à l'extérieur (messagerie, FTP, Extranet, Ptolémée...).

L'objectif est de fiabiliser l'infrastructure technique supportant les services que propose le SIEEEN à ses différents partenaires.

Le service a dans ce cadre renforcé la sécurité en changeant le pare-feu et en virtualisant la DMZ.

En effet, la solution de virtualisation consiste à faire fonctionner plusieurs machines virtuelles sur un même serveur physique sur lequel est installé un système d'exploitation hôte. Grâce à ce logiciel de virtualisation, des environnements serveurs clos et indépendants sont créés sur la base des serveurs physiques existants avec pour finalité le remplacement de ceux-ci.

Le SIEEEN peut ainsi regrouper plusieurs serveurs sur une seule plate forme, acheter moins de machines, réduire les coûts de maintenance et de consommation d'énergie, entre autres.

Cette solution améliore l'efficacité des ressources et applications informatiques. Elle renforce la professionnalisation du service, garantit une meilleure sécurisation des données, améliore la gestion et le contrôle des postes de travail. Orientée vers les collectivités, cette évolution technique répond au besoin de décentraliser les services pour optimiser le stockage des données.

La virtualisation réduira de façon importante les contraintes liées aux migrations des systèmes informatiques et aux problèmes issus des conflits entre différentes applications et leurs versions. En 2012, le parc informatique géré par le SITEC comptait 34 serveurs et 757 micro ordinateurs.



Le service a également fait évoluer son outil de gestion des demandes d'intervention (GLPI) en intégrant de nouvelles fonctionnalités telles que le suivi des appels liés aux problèmes informatiques internes et la consultation de l'historique des interventions matérielles pour les collectivités.

GLPI contribue, en outre, à l'amélioration du service en apportant une autonomie dans la gestion quotidienne et une traçabilité de la gestion des interventions. Chaque agent du SITEC peut désormais renseigner immédiatement un interlocuteur avec des informations à jour et disponibles.

Évolution du parc informatique en gestion

Années	2009	2010	2011	2012
Serveurs	12	17	25	34
Micro-ordinateurs	719	773	817	757

Contrats de maintenance	Nombre	Chiffres d'affaires TTC
Assistance sur site	214	81 130 €
Contrat d'accompagnement	3	2 918 €
Contrats écoles « matériel »	54	26 128 €

Appels en hotline

Années	2009	2010	2011	2012
Nombre d'appels reçus	4 206	4 194	4 126	5 351

Formations

Années	2009	2010	2011	2012
Jours de formation	53	55	35	55
Chiffres d'affaires TTC	24 798 €	25 639 €	11 901 €	23 122 €



Des améliorations ont également été apportées au portail outil de gestion interne. Elles se sont traduites en particulier pour le service Électricité par l'intégration du suivi des factures et de la valorisation des récupérations de cuivre.

Le SITEC peut désormais, quant à lui, y gérer ses contrats. Suite logique à la fusion des 2 activités TIC et cartographie, un module cartographie a été ajouté. L'informatisation des quais de transfert a constitué, par ailleurs, un chantier important qui a été mené à terme en 2012. Les plates formes pourront transmettre au format électronique

différentes données métiers comme les tickets de pesage au service Déchets ménagers, dès 2013. Elles auront, en outre, accès aux outils collaboratifs via l'intranet du Syndicat. Cette solution doit optimiser la gestion du service et les temps de traitement des flux d'information.

Internet-Intranet-Extranet

Le SIEEEN avait mis en ligne en 2011 son nouveau site internet pour assurer sa promotion auprès du grand public à travers la présentation de ses activités et la diffusion d'informations pratiques aux usagers qui facilitent leurs démarches auprès du Syndicat, des fournisseurs et des distributeurs d'énergies en mode téléprocédure. En 2012, le site a reçu 6 307 visites de 4 706 visiteurs qui ont consulté 23 047 pages, soit 3,65 pages consultées par visite.

Depuis décembre 2012, les collaborateurs du SIEEEN ont accès à un espace « éco-exemplarité » sur l'intranet Hermès. Cette rubrique permet de retrouver les objectifs éco-exemplaires des

agents du SIEEEN, les 60 recommandations retenues sur les axes suivants : énergie, eau, transport/mobilité, biodiversité, commande publique, déchets, ainsi que des fiches pratiques et une documentation sur le développement durable. Ils ont également la possibilité de faire des propositions ou de signaler un dysfonctionnement.

Le SIEEEN développe sa communication à destination des collectivités via l'extranet Papyrus. Ces dernières y accèdent avec un identifiant et un mot de passe. Papyrus regroupe les informations sur chaque service et permet de transmettre les demandes par messagerie interne de façon fluide et instantanée. Le SIEEEN assure la mise à jour des articles sur les différentes manifestations qu'organisent ses services.

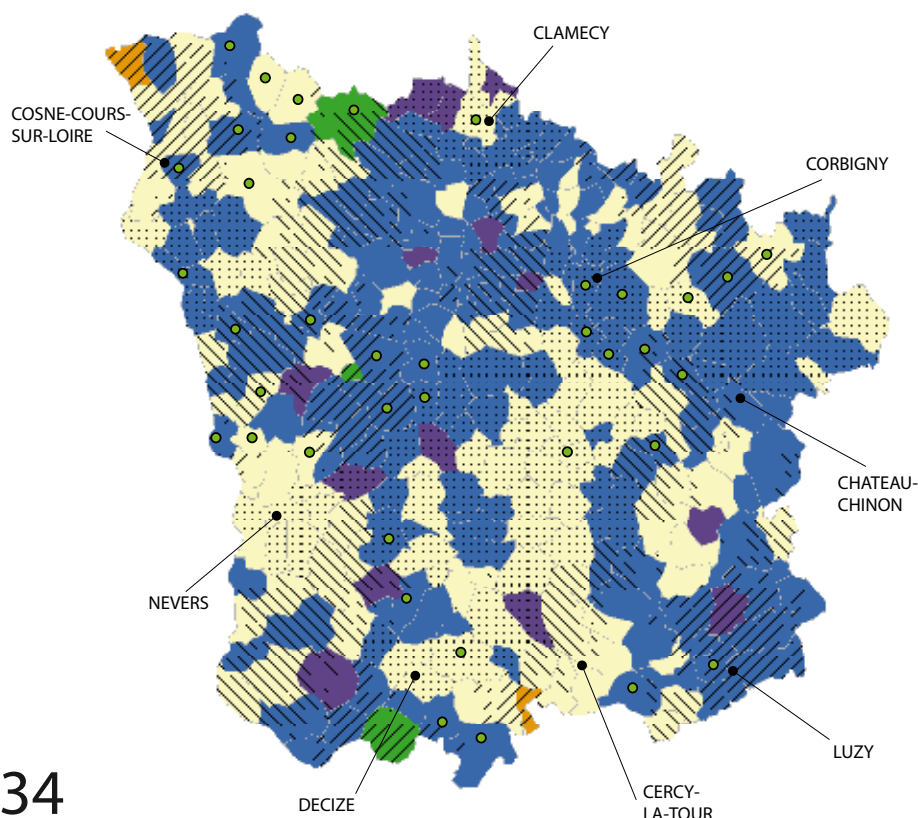
Ptolémée

Les collectivités nivernaises peuvent adhérer à Ptolémée, le Système d'Information Géographique (SIG) déployé par le SITEC.

Communes numérisées de 2001-2011

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Parcelles	32 016	65 201	129 738	183 421	238 369	299 913	401 135	519 382	605 327	647 552	647 552
Communes	8	22	47	57	79	123	162	217	279	312	312

Répartition des contrats et éditeurs de logiciels de gestion communale



L'outil intègre différentes applications qui répondent aux grandes problématiques de gestion du territoire : consultation des plans cadastraux et de données associées, planification des opérations d'aménagement, gestion des cimetières, de la voirie et de l'urbanisme, entre autres. De nouvelles fonctionnalités sont venues compléter l'existant, en 2012, pour permettre de travailler sur des applications métiers telles que les réseaux humides (eau potable et assainissement) et les demandes de projets de travaux et les déclarations d'intention de commencement de travaux (DT-DICT).

Depuis janvier 2012, les collectivités adhérentes disposent d'une nouvelle version (V3) du service SIG. Plus ergonomique et plus fluide, Ptolémée est désormais plus performant, profitant de la dématérialisation et de l'optimisation des serveurs ainsi que du nouvel accès fibre optique de 6 méga du SIEEEN.

Type de contrat

- Sans contrat
- Accompagnement
- Assistance sur site
- Maintenance
- Assistance à distance
- Maintenance pour les écoles

Assistance informatique

- C. Affaire
- C. De Carvalho
- R. Maréchal

Les infrastructures mises en place doivent permettre à la cartographie en ligne (web mapping) de fonctionner et d'évoluer sans pénaliser l'utilisateur. Ce dernier bénéficie d'un outil plus souple offrant une meilleure réactivité, une capacité de sauvegarde plus importante et une maintenance simplifiée. Avec 2 500 visiteurs différents chaque mois et l'augmentation du nombre de pages vues, Ptolémée a continué de confirmer l'intérêt croissant des collectivités pour le SIG. Au 31 décembre 2012, il comptait 258 communes nivernaises, 30 communes icaunaises, 17 communautés de communes et 1 pays. Les 312 cadastres communaux de la Nièvre sont aujourd'hui en ligne et consultables.

36 formations à l'utilisation du SIG ont été dispensées, par ailleurs, à plus de 300 personnes durant l'année. Depuis la formalisation du projet du Pays Puisaye-Forterre en 2011, 30 communes sur les 69 du territoire et 4 communautés de communes sur les 8 du Pays ont demandé leur adhésion à Ptolémée.

Optimisé pour la consultation, Ptolémée est un outil performant d'aide à la décision qui améliore la qualité des services rendus aux usagers, simplifie les tâches de secrétariat et renforce la connaissance du territoire. En 2012, l'ensemble du cadastre numérisé de la Nièvre a été labellisé par les services fiscaux.

Fort du succès de son SIG, le Syndicat envisage des échanges avec d'autres partenaires afin de mutualiser les données géographiques pour compléter la base existante mise à disposition des communes. Le partenariat avec l'Institut national des appellations d'origine (INAO) va ainsi permettre d'affiner le cadastre de 15 communes des coteaux du Giennois et de Pouilly-sur-Loire en délimitant les zones d'emprises des appellations.

Numérisation de l'éclairage public

Le SITEC a relevé 2 048 foyers, travaux neufs inclus, en 2012 sur 20 communes. On comptait au 31 décembre 47 900 foyers relevés contre 44 678 foyers en 2011. 258 communes sur les 279 ayant transféré leur compétence au SIEEEN sont aujourd'hui relevées, les 21 restantes doivent être traitées au premier semestre 2013.

Devant travailler avec un effectif réduit, le service a priorisé la mise à jour de l'intégration des travaux neufs dans la base GIRIS aux dépens des relevés de terrain. Les agents du SCEEP disposent cependant sur leurs tablettes PC de données précises. Toutes

leurs interventions sur le terrain sont désormais directement répertoriées dans la base de données GIRIS.

Carto 200

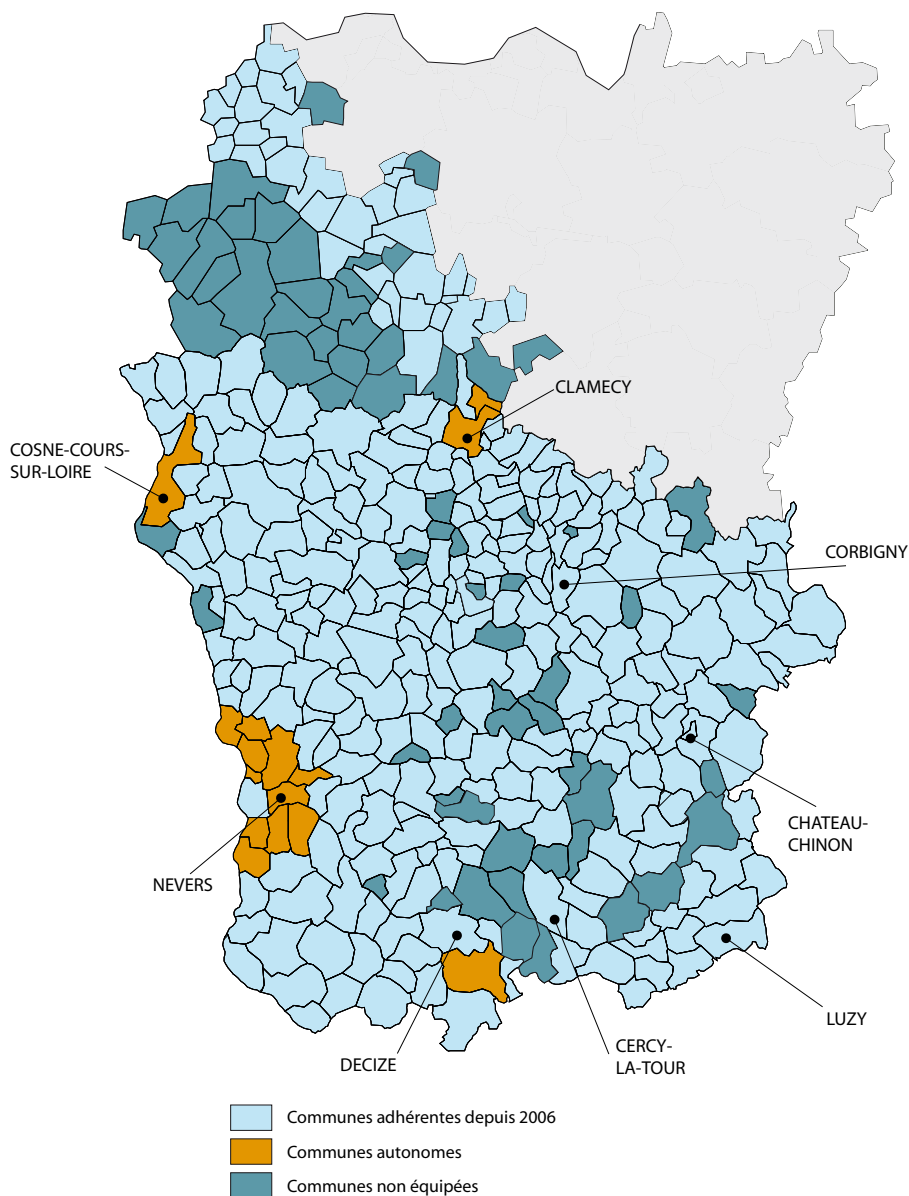
Le SIEEEN et ERDF avaient signé, en 2001, une convention sur les plans de recolements à l'échelle 1/200^e dans le cadre des travaux d'électrification. Le but est de constituer un fonds de plans fournis par les entreprises de réseaux. Le Syndicat ne peut que déplorer le refus d'ERDF de tenir ses engagements. Le service Cartographie a cependant assuré la mise à disposition des référentiels corps de rue dans le cadre des travaux neufs.



Le SIEEEN a pu maintenir la procédure avec 379 dossiers traités contre 405 en 2011.

Le SITEC a généré 146 ordres de services pour les levés de fonds de plans folios.

Communes adhérentes au SIG : Ptolémée





Le SIEEEN est l'outil de coopération dont se sont dotées les collectivités nivernaises pour les accompagner dans leurs missions de service public. Il se doit de déployer une organisation fondée sur la recherche de l'efficience des moyens engagés afin de répondre au mieux à leurs besoins.

37-38-39-40-41-42-43-44-45

S'organiser pour répondre aux attentes des collectivités

46-47

Promouvoir et mieux faire reconnaître les compétences du SIEEEN

Ressources humaines

- Projet de règlement intérieur
- Tableau des effectifs 2012
- Bilan social 2011
- Plan et règlement de formation

Énergie

- Enfouissement coordonné des réseaux électriques et de télécommunication
- Étude sur les enjeux et la stratégie énergétique départementale
- Programme de rénovation de l'éclairage public
- Conventions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour la production d'énergie photovoltaïque
- Constitutions d'un groupement de commandes pour la réalisation de toitures photovoltaïques
- Actualisation du coefficient multiplicateur de la TCFE pour 2013
- Programme CEE – Appel à projets – Programme de diagnostics de l'éclairage public déposé par la FNCCR
- Consultation schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de la Région Bourgogne
- Vente des CEE déposés par le SIEEEN

Réseau de chaleur

- Demande de subvention pour les études de projet pour la réalisation du réseau de chaleur de Billy-sur-Oisy, de Château-Chinon, de Coulanges-lès-Nevers et de Saint-Saulge

- ## Économie concessive

- SITEC

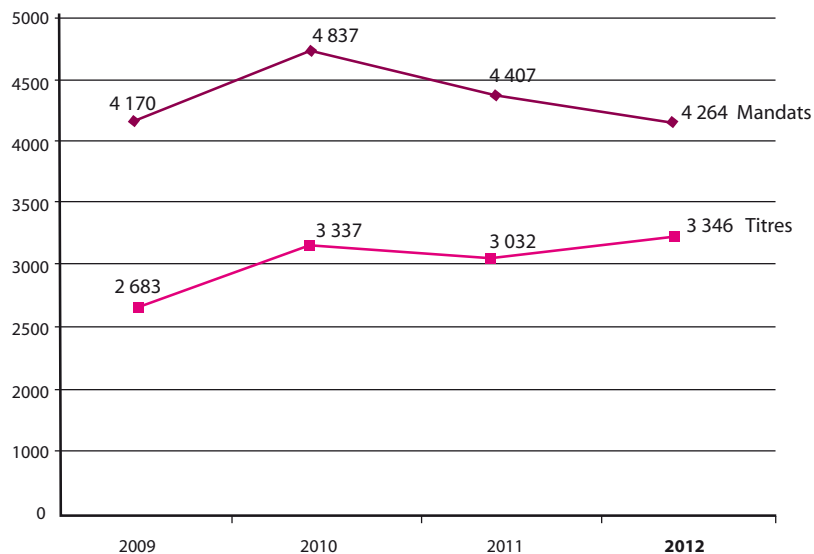
- ## Patrimoine et Énergies

- ## Déchets ménagers

- ## Bilan financier

On note une hausse de plus de 2 % des ordres de paiement et de recouvrement après une baisse de 9 % en 2011.

Évolution des mandats et des titres 2009 - 2012

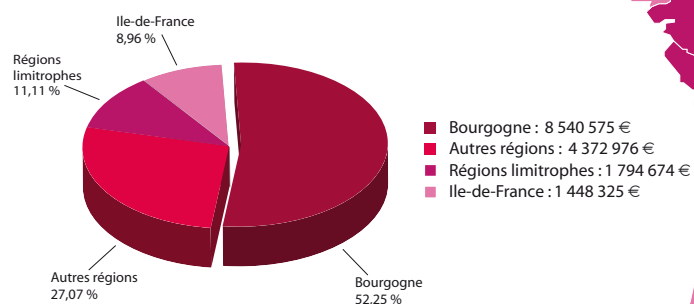


Le Syndicat a eu recours à plus de 524 fournisseurs dont le chiffre d'affaires réalisé s'est réparti ainsi :

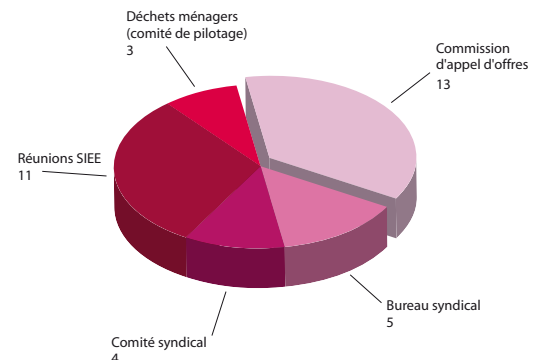
Chiffre d'affaires par fournisseurs

Tranches	Montants €	Montants €	Montants €	Nbre Tiers
Tranche A	1 €	3 999 €	263 006 €	374
Tranche B	4 000 €	19 999 €	832 838 €	90
Tranche C	20 000 €	49 999 €	957 747 €	31
Tranche D	50 000 €	99 999 €	828 339 €	12
Tranche E	> 100 000 €	-	12 869 067 €	17
Total			15 750 997 €	524

Plus de 53 % d'entre eux sont d'origine bourguignonne ou ont une implantation en région.



Répartition des réunions 2012



Gestion financière des dépenses

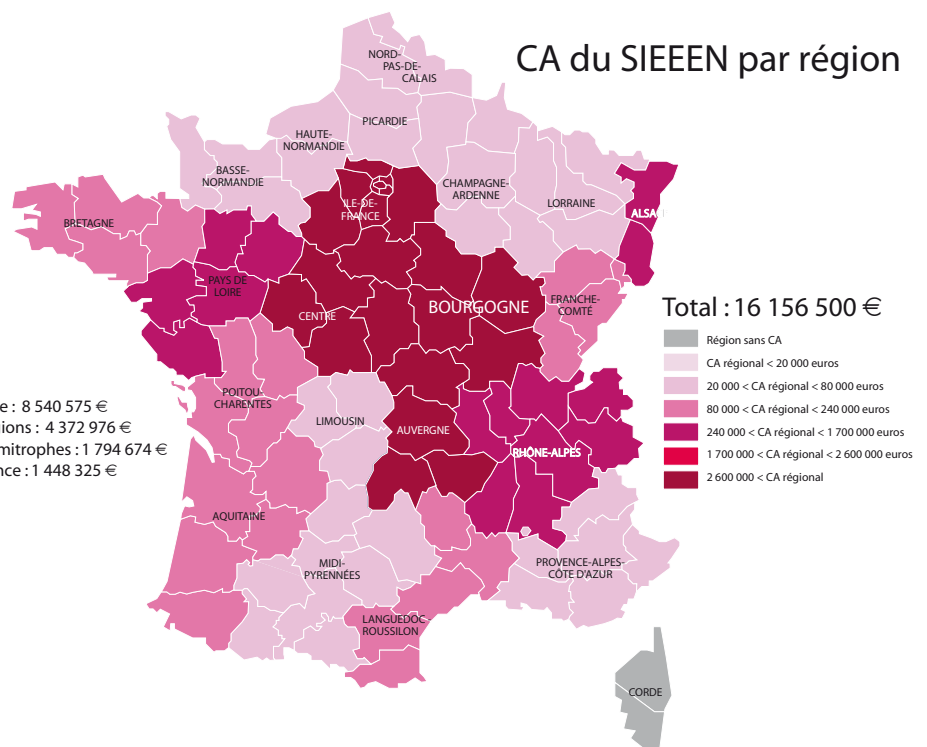
L'encours de la dette au 31/12/2012 était de 2 291 647 € (dont 157 555 € pour la régie de chaleur) contre 1 321 189 € en 2011.

Le service de la dette a représenté une dépense de 191 816 €.

La ligne de trésorerie a été mobilisée à hauteur de 15 110 € contre 9 161 € en 2011 et ce, malgré l'effort de mobilisation des crédits de recettes et la mise en œuvre d'un plan de trésorerie.

Poursuivant son effort de consommation des crédits de paiement, les programmes de travaux subventionnés sont soldés dans un délai compris

CA du SIEEEN par région



entre 16 et 24 mois, comme en 2011, malgré une légère dérive des programmes d'enfouissement des réseaux liés aux conditions climatiques du début d'exercice et un désengagement de France Télécom en matière à la fois d'études et de dépose des supports et la création du compte d'affectation spéciale du FACé.

Évolution annuelle de la taxe sur la consommation finale d'électricité

La loi NOME du 7 décembre 2010, entrée en application depuis le 1^{er} janvier 2011, a modifié le mode de calcul des taxes locales sur l'électricité. Auparavant assises sur le montant des facturations d'électricité, elles sont désormais calculées sur les quantités d'électricité consommées.

Le Comité syndical a délibéré pour valider cette modification ainsi que le principe d'une actualisation annuelle à partir de 2012.

Le nouveau principe de calcul de la loi repose sur un prix du MW fixé par l'état majoré d'un coefficient qui n'est que l'ancien taux de taxe appliqué par les collectivités à savoir 8 % pour les communes et 4 % pour le département soit :

- Pour les consommations domestiques et professionnelles inférieures à 36 MWh : $0,75 \text{ €} \times 8 = 6 \text{ €} / \text{MWh}$
- Pour les consommations professionnelles de 36 à 250 MWh : $0,25 \text{ €} \times 8 = 2 \text{ €} / \text{MWh}$
- Au-delà de 250 MWh, la taxe est directement perçue par l'État

Cette modification évite ainsi que les usagers soient doublement pénalisés par la hausse du prix de l'électricité par rapport au mode de calcul précédent. Toutefois cette modification n'est pas sans conséquences pour nos communes qui

Délibérations prises de 2008 à 2012					
Années	2008	2009	2010	2011	2012
Bureau syndical	75	138	129	88	100
Comité syndical	106	62	73	72	108
Total	181	200	202	160	208

Nombre de pièces par budget 2012						
Nombre	BPE	DM	BPS	BPR	RRC	Totaux
Mandats	2 387	1 060	428	54	198	4 127
Mandats annulation	82	44	9	-	2	137
Titres	2 151	375	605	29	52	3 212
Titres annulation	63	50	15	3	3	134
Totaux	4 683	1 529	1 057	86	255	7 610

deviennent assujetties à la taxe sur l'éclairage public.

La perception et le recouvrement du produit de cette taxe est un enjeu essentiel pour le SIEEN. Avec l'ouverture à la concurrence du secteur électrique, l'arrivée de nouveaux opérateurs, la dualité des offres des fournisseurs historiques le contrôle de la taxe s'était complexifié.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés locales impose la mise en place d'un contrôle de la taxe et en facilite l'exercice en permettant à un agent assermenté d'accéder auprès des fournisseurs à toutes les informations nécessaires.

L'agent chargé du contrôle de concession et le responsable des services financiers, tous deux assermentés, ont eu en charge cette mission.

En matière de contrôle, une amende de 3 000 € par commune peut être appliquée au gestionnaire de réseau qui se refuse à communiquer les

Évolution annuelle de la taxe syndicale	
Années	Montants
2012	4 229 479 €
2011	4 104 674 €
2010	4 028 581 €
2009	4 020 345 €
2008	3 785 775 €

informations qui sont demandées ou qui ont été faussées ou incomplètes.

Fiscalité

Au titre de la fiscalité sur l'énergie (taxe sur la consommation finale d'électricité), le Syndicat a perçu un montant de 4 229 479 €. Il a obtenu le remboursement de la TVA acquittée lors des travaux de réseaux électriques de la part du concessionnaire pour la somme de 927 212 €.

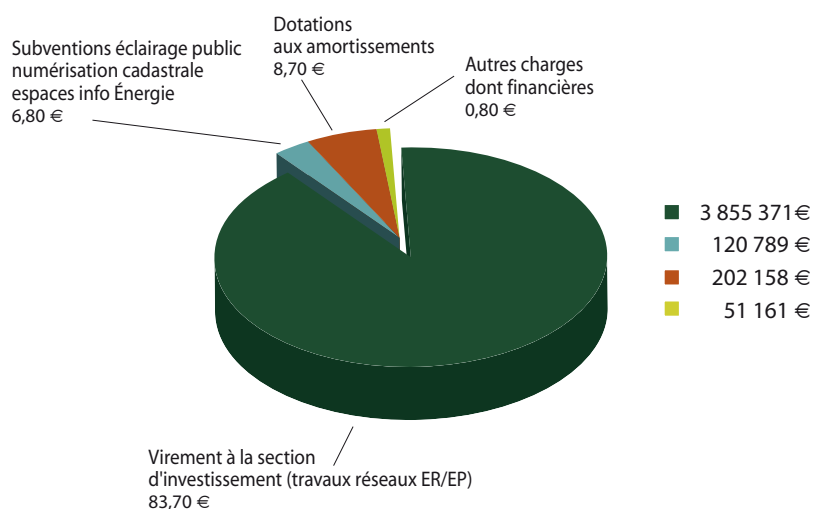
Outre les budgets annexes prestations de service et production d'énergies, le Syndicat a créé en 2012 un budget régie de chaleur ayant l'autonomie financière et assujetti à la TVA.

En 2012, il a acquitté 76 546 € au titre des droits à TVA sur lesdits budgets et obtenu un remboursement de crédits de TVA à hauteur de 177 182 €.

Commande publique

L'ensemble des consultations est publié via la plate forme de dématérialisation de marchés publics e-bourgogne. Les offres des candidats pour les marchés TIC sont toutes reçues de manière dématérialisée dans la salle de marchés.

Utilisation de la taxe d'électricité pour 100 € perçus





La commande publique a représenté 56 consultations en 2012 dont :

- 35 en interne
- 21 en externe dont :
 - 12 procédures adaptées incluant 3 reconsultations pour des lots infructueux pour le service Patrimoine et Énergies
 - 9 consultations lancées par le service Déchets ménagers pour le compte d'autres collectivités : 4 marchés de prestations de services (2 procédures adaptées et 2 appels d'offres) ; 4 marchés de fournitures en groupement de commande (3 procédures adaptées et 1 appel d'offres) ; 1 marché de travaux en groupement de commande (procédure adaptée)

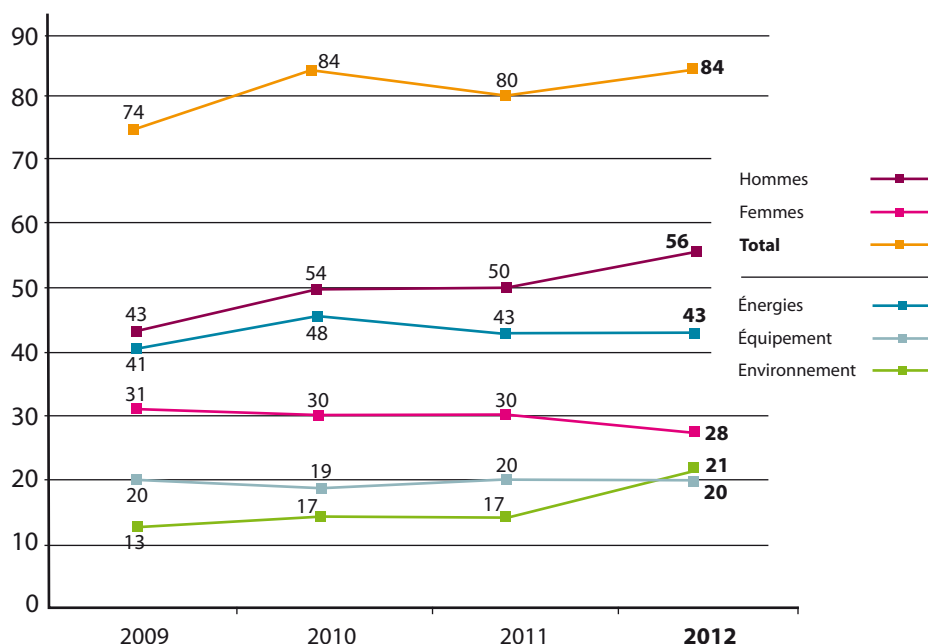
Ressources humaines

Le SIEEEN a élaboré, en 2012, son nouveau plan de formation pour répondre aux exigences de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction professionnelle. Elle instaure en effet la formation professionnelle tout au long de la vie en réorganisant les diverses catégories de formation dont peuvent bénéficier les personnels. Cette démarche était également nécessaire eu égard au vaste mouvement de personnel enregistré depuis une dizaine d'années avec la croissance significative du périmètre d'activité du Syndicat.

Ce plan de formation doit permettre d'accompagner les projets de service tout particulièrement les actions entreprises de consolidation de certaines activités au sein des services SITEC ou Patrimoine et Énergies, de stabilisation du périmètre d'autres (déchets ménagers) et de préparer les évolutions du secteur de l'énergie.

Il doit concourir à une meilleure efficacité de l'action des agents dans la mise en œuvre des missions de service public par une approche plus individualisée des parcours professionnels.

Évolution 2012 des effectifs et répartitions par mission



Évolution des ressources humaines (masse salariale tous budgets confondus)

Années	Énergies	Équipement ¹	Environnement ²	Total
2012	1 977 721 €	653 862 €	663 133 €	3 314 716 €
2011	1 808 865 €	887 309 €	649 239 €	3 319 630 €
2010	1 853 746 €	819 051 €	646 833 €	3 194 193 €
2009	1 782 240 €	789 219 €	622 734 €	2 702 677 €
2008	1 547 482 €	691 573 €	463 622 €	2 558 343 €

⁽¹⁾ Comprend l'agence d'architecture publique, les TIC, la cartographie et les réseaux de chaleur

⁽²⁾ Comprend la seule activité déchets ménagers

favoriser la qualité du service public, renforcer le professionnalisme des agents via l'acquisition de nouvelles compétences, améliorer les conditions d'exercice du travail (sécurité, éco-conduite) et refléter les nouvelles missions ou orientations qu'entend conduire le SIEEEN.

Le Syndicat a, en outre, présenté son nouveau projet de règlement intérieur qui sera applicable à tous ses agents. Il a pour ambition de définir de manière claire, précise, concertée et réfléchie les règles qui régiront les relations sociales au sein du SIEEEN. Véritable outil de communication interne, ce nouveau règlement facilitera l'intégration de nouveaux agents. Il favorisera le positionnement de chacun sur son poste de travail, vis-à-vis de ses collègues et dans l'exercice de ses responsabilités, placé au sein d'une hiérarchie.

Il s'appuie sur les dispositions réglementaires en vigueur au moment de sa rédaction et s'articule sur le protocole ARTT inscrit dans le cadre de la Fonction Publique Territoriale.

Les compétences se partageaient entre 23 emplois de la filière administrative et 61 emplois de la filière technique dont :

- 8 en catégorie A
- 22 en catégorie B
- 54 en catégorie C

Mouvement de personnel

Le SIEEEN a enregistré 8 départs (fin de contrat), 1 mise en disponibilité, 5 mutations et l'arrivée de 19 agents. La masse salariale s'élève à 3 245 613 € et a nécessité l'émission de 1 120 bulletins de salaire.

Développement des compétences

Le Syndicat a poursuivi par ailleurs son action en faveur de la formation par alternance et de la professionnalisation des étudiants en accueillant 6 apprentis et 9 stagiaires.

La mise en œuvre du plan de formation a donné lieu à 735 jours de formations :

Liste des marchés 2012 : consultations internes (montants € HT)

Marchés de travaux		
Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur à Varzy, 7 lots		357 389 €
Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur à Saint-Amand en Puisaye, 7 lots		516 767 €
Construction de réseaux EP sur l'avenue du 85° à Cosne-sur-Loire		179 000 €
Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur à Ouroux-en-Morvan, 5 lots		282 028 €
Réhabilitation de la chaufferie bois du site de l'EIAT à Château-Chinon, 4 lots		773 198 €
Travaux d'électrification en zone rurale 2013-2016, 3 lots		28 800 000 €
Marchés de fournitures		
Fourniture de plaquettes bois pour chaufferies	maximum	88 000 €
Fourniture de décorations lumineuses	maximum	50 000 €
Fourniture de caissons ampliroll	maximum	50 000 €
Acquisition de véhicules, 3 lots		74 032 €
Fourniture de matériel pour l'éclairage public - Marché subséquent n° 2, 3 lots		132 691 €
Fourniture de matériel informatique - Marché subséquent n° 1, 3 lots		130 000 €
Accord-cadre multi-attributaire pour la fourniture de matériel informatique - Durée de 18 mois		390 000 €
Marchés de services		
APS-APD Photovoltaïque - Coulanges-les Nevers		8 465 €
APS-APD Photovoltaïque - SICTOM de Morillons		8 085 €
APS-APD Photovoltaïque - Clamecy		13 575 €
APS-APD Photovoltaïque - Prémery		8 080 €
APS-APD Réseau de chaleur - Bazolles		8 455 €
APS-APD Réseau de chaleur - Brassy		12 625 €
APS-APD Réseau de chaleur - Château-Chinon		12 848 €
APS-APD Réseau de chaleur - Saint-Saulge		20 430 €
APS-APD Réseau de chaleur - Billy-sur-Oisy		11 067 €
Étude de faisabilité - Réseau de chaleur - La Charité-sur-Loire		10 040 €
Pré-diagnostics énergétiques	maximum	80 000 €
Relevés topographiques - Carto 200 - 2013 - 2015	maximum	19 9500 €



intermodale, créée par la Région, qui aide à préparer des déplacements en transport public.

L'information et la communication constantes sont essentielles à la réussite de cette démarche. Une rubrique dédiée à l'exemplarité a été créée sur l'intranet syndical.

Des référents nommés par les différents services participent aux réunions thématiques de suivi puis relaient l'information à leurs collègues.

Un guide d'usage interne pour les achats éco-responsables est prévu pour compléter l'information des agents.

Une mascotte et un tampon ont également été créés pour animer et dynamiser la communication.

D'autres actions seront déclinées en 2013 telles que des formations à l'éco-conduite en partenariat avec l'Institut National de la Sécurité Routière (INSERR), l'acquisition de véhicules hybrides pour compléter sa flotte composée à plus de 25 % de véhicules GNV, la gestion des eaux de bassin des équipements des plates formes de transfert, la collecte des eaux de pluie et des études sur l'aménagement des locaux.

- Formation continue : 135 jours dont 103 jours intra
- Alternance : 342 jours
- Préparation aux concours et intégration : 98 jours

57 journées ont été dédiées à des participations à des séminaires, colloques ou congrès.

Au total le Syndicat a consacré 71 328 € à la formation de ses agents.

Éco-exemplarité

La démarche d'éco-exemplarité du SIEEN, initiée en 2010, comprend 66 actions définies après diagnostic pour atteindre les 3x20. Elles s'axent sur la réduction de la consommation d'eau de 10 %, des déchets générés par ses activités administratives de 7 % et les émissions de gaz à effet de serre de 20 %.

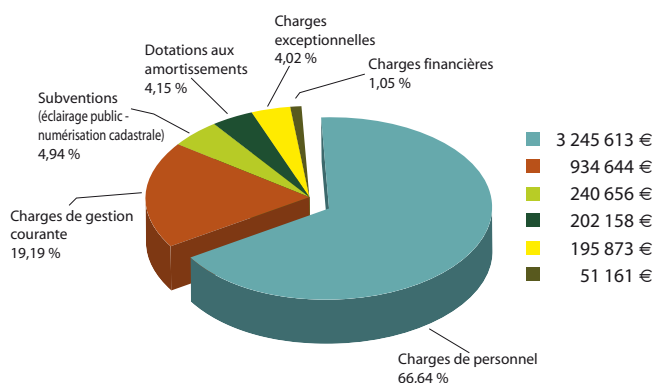
Le Syndicat souhaite aussi porter à 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie et ramener sa consommation de papier à 25 ramettes par

équivalent temps plein (ETP) par an contre 27 ramettes par agent aujourd'hui.

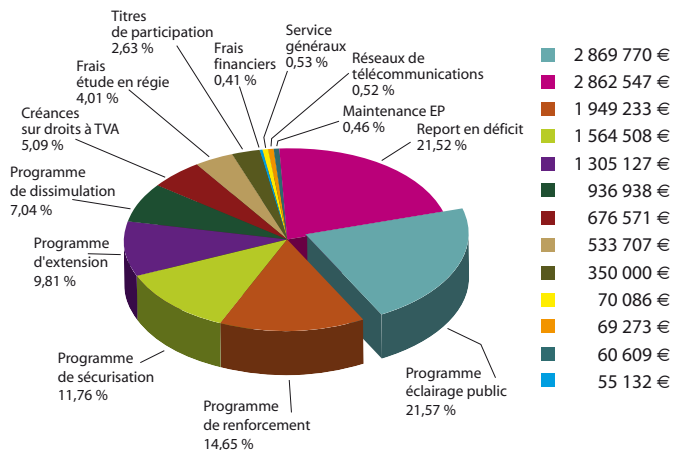
Différentes opérations ont été réalisées en 2012 ou sont toujours en cours depuis la mise en œuvre du plan d'actions au sein du Syndicat : réalisation de travaux d'étanchéité des fenêtres de ses locaux ; dématérialisation au sein des services ; gestion plus raisonnée de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les quais de transfert et leur informatisation ; formation-test des ambassadrices du tri du service Déchets ménagers ; choix d'une solution de lavage sans eau des véhicules ; introduction de clauses sociales dans les marchés de travaux réseaux suite à la convention signée avec l'Association Régionale pour l'Insertion et la Qualification dans le BTP (ARIQ BTP) ; et réorganisation du tri du papier dans les bureaux en collaboration avec l'Association nivernaise d'accueil et de réinsertion (ANAR).

Le SIEEN promeut en outre le co-voiturage auprès de ses agents grâce au partage des agendas sur intranet et à l'utilisation de Mobigo !, la centrale d'informations voyageurs

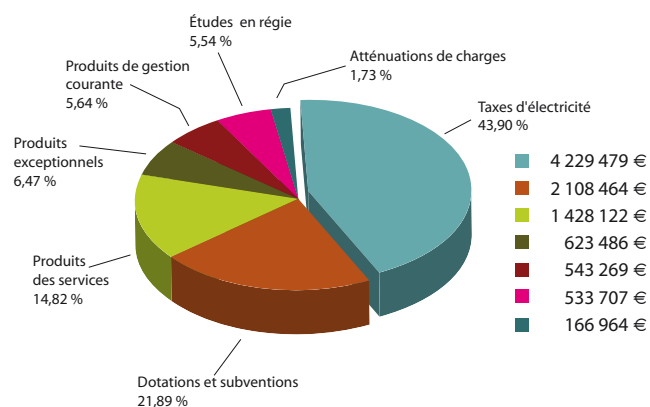
Dépenses exploitation : 4 870 105 €



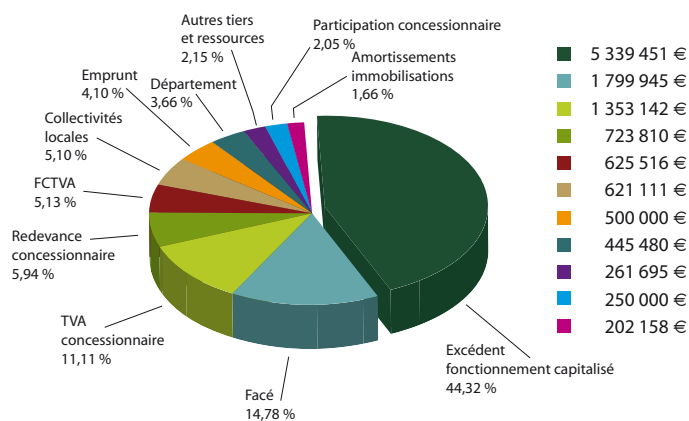
Dépenses investissement : 13 303 501 €



Recettes exploitation : 9 633 491 €

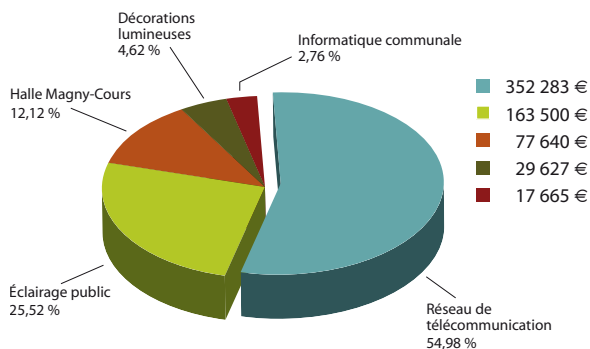


Recettes investissement : 12 282 190 €

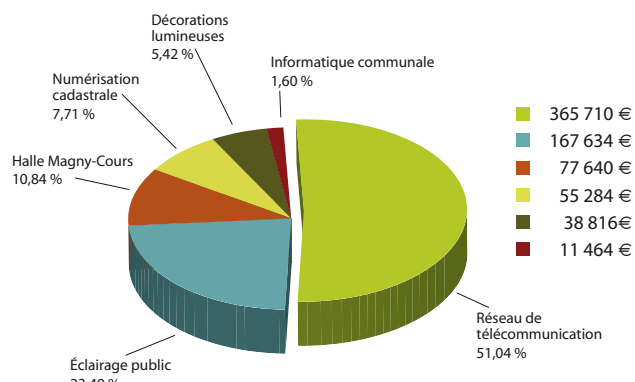


Opérations pour compte de tiers

Dépenses : 640 715 €



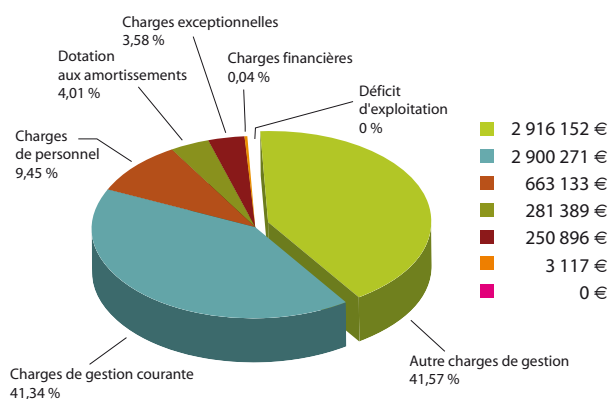
Recettes : 716 528 €



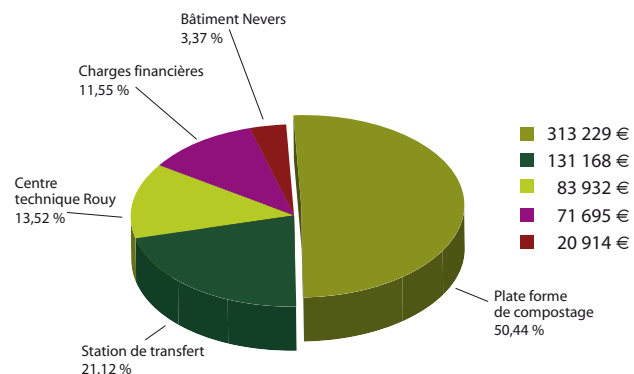


Compte administratif déchets ménagers

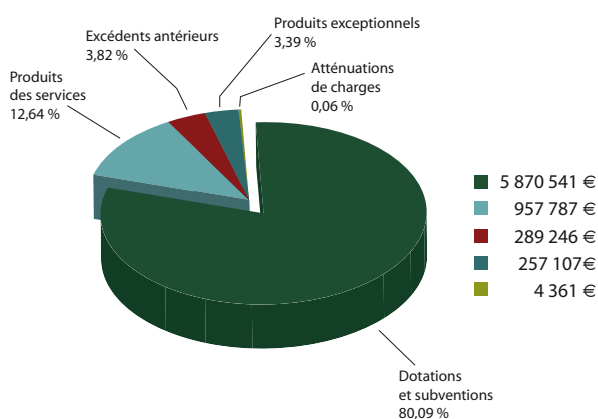
Dépenses exploitation : 7 014 958 €



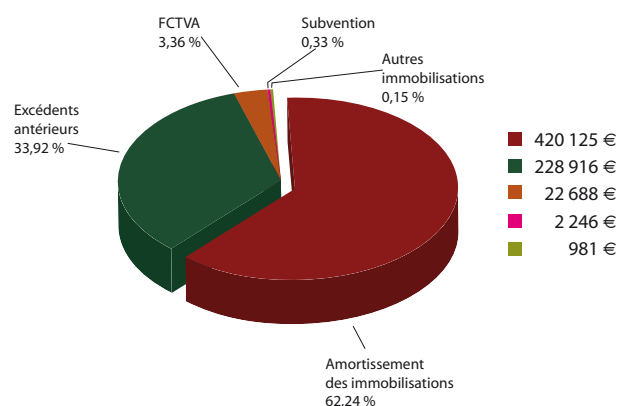
Dépenses investissement : 620 938 €



Recettes exploitation : 7 379 042 €

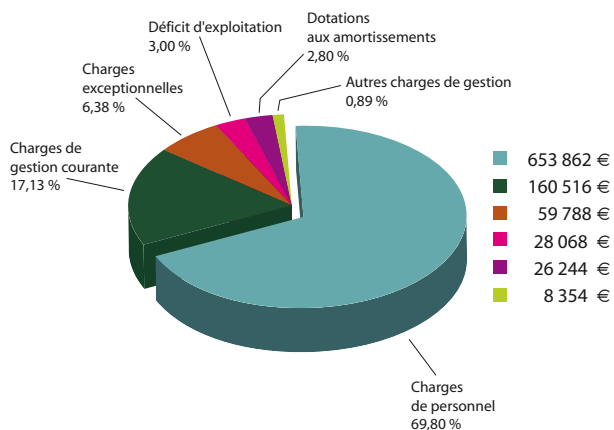


Recettes investissement : 674 956 €

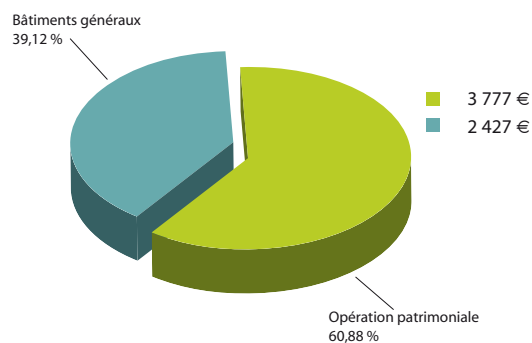


Ces résultats sont à apprécier au regard des engagements pris non encore réalisés que sont la provision pour dépréciation des biens (210 000 €), le complément de rattachement de charges à inscrire en crédits nouveaux (158 000 €).
Au final, toutes sections confondues et avec la prise en compte de ces éléments, le résultat réel cumulé est de 58 102 €.

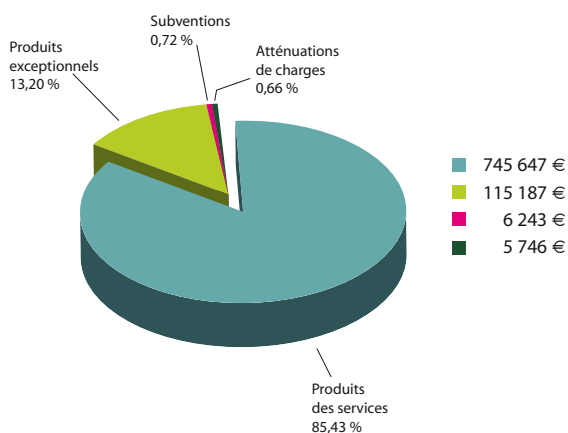
Dépenses exploitation : 936 832 €



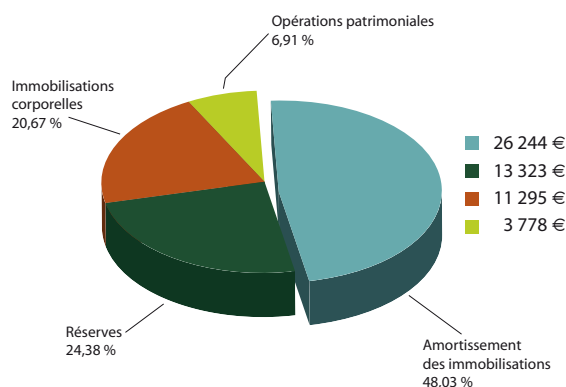
Dépenses investissement : 6 204 €



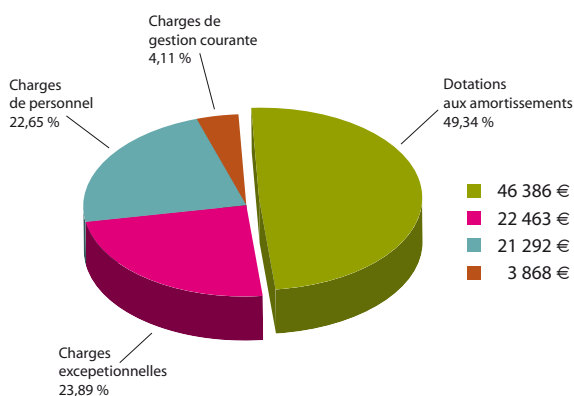
Recettes exploitation : 872 823 €



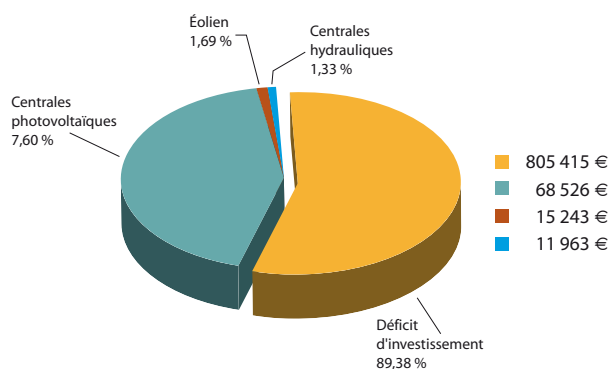
Recettes investissement : 54 640 €



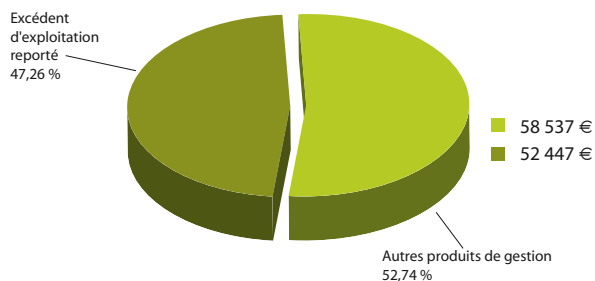
Dépenses exploitation : 94 009 €



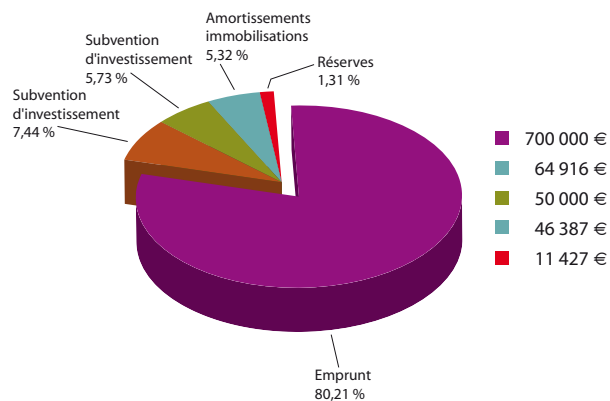
Dépenses investissement : 901 147 €



Recettes exploitation : 110 984 €

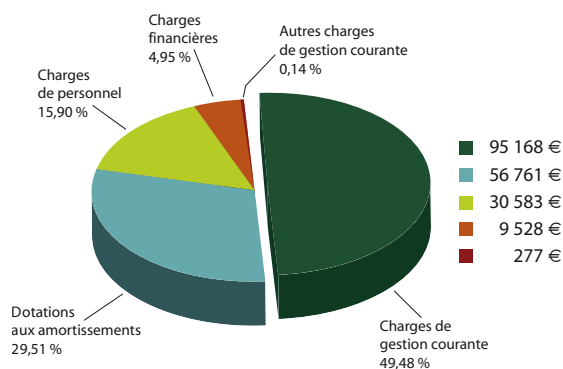


Recettes investissement : 872 730 €

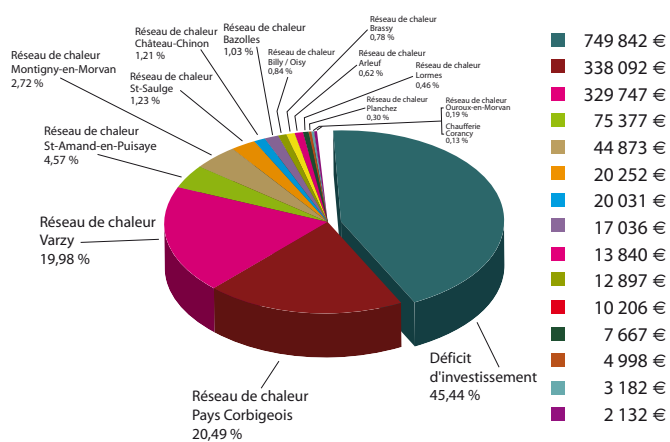


Compte administratif régie de chaleur

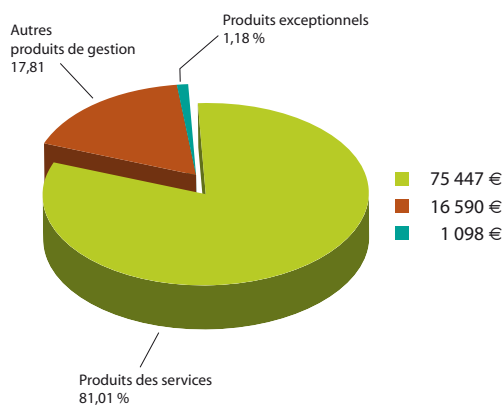
Dépenses exploitation : 192 317 €



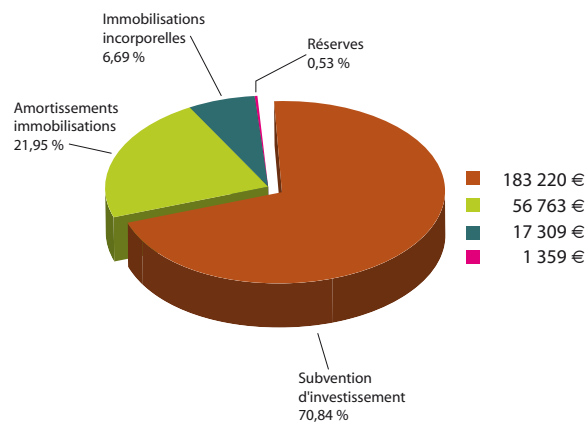
Dépenses investissement : 1 650 172 €



Recettes exploitation : 93 135 €



Recettes investissement : 258 651 €



Promouvoir et mieux faire reconnaître les compétences du SIEEEN

Depuis quelques années, le SIEEEN met en œuvre un plan de communication pluri média pour mieux informer ses publics cibles sur ses activités, ses compétences et les actions qu'il mène en faveur du développement durable du territoire.



L'année 2012 a été une année de transition, le Syndicat ayant dû confier la communication à ses différents services et à son secrétariat général. Il a pu maintenir cependant l'information de ses élus et partenaires à travers différents supports d'information. Les cibles principales du SIEEEN ont pu suivre ainsi l'actualité des services et découvrir les activités, les actions menées, le fonctionnement et les modalités d'adhésion.

La communication auprès des collectivités et partenaires

Les supports écrits

Le SIEEEN a édité deux supports majeurs pour informer les collectivités et ses partenaires : le rapport d'activité 2011 et un numéro du Terres de SIEEEN. Pour poursuivre sa démarche éco-exemplaire, le Syndicat proposera à partir du second semestre 2013 une lettre d'information bimestrielle au format numérique.

Le guide financier 2012, entièrement dématérialisé, a été mis en ligne sur Papyrus, l'extranet du Syndicat. Ce document complet précise les tarifs, les taux de subventions, la participation des collectivités, le tarif des prestations et les cotisations des adhérents.

Les événementiels et les manifestations

Le SIEEEN a organisé et participé à plusieurs manifestations ciblées en 2012 :

€

- La clôture officielle de l'opération de numérisation cadastrale a eu lieu, le 28 novembre 2012, au siège du SIEEEN en présence de la Direction Générale des Finances Publiques ; il a été suivi d'un cocktail. Les 671 795 parcelles numérisées du cadastre des 312 communes de la Nièvre sont désormais numérisées et labellisées
- Les journées techniques à destination des élus et des agents territoriaux se sont déroulées sur une demi-journée ou une journée. 110 personnes ont été informées ou sensibilisées sur l'actualité réglementaire et les nouvelles techniques. Elles ont pu découvrir également des opérations exemplaires
- Les réunions d'automne des syndicats primaires d'électricité présentant le bilan des actions menées durant l'année et celles à venir ont accueilli 185 personnes
- La démonstration de télégestion et de produits LED avec visite du showroom des éclairages

sur le site du SCEEP à Saint-Benin-d'Azy

- L'inauguration du plan lumière de Clamecy, places Saint-Jean et rue du Grand-Marché

Opération spécifique : le programme de prévention des déchets ménagers

Suite à l'élaboration de son programme de prévention déchets, le SIEEEN a mené une réflexion en 2012 pour revoir sa stratégie de gestion des déchets ménagers principalement axée sur la valorisation maximale de la poubelle.

Il a présenté aux collectivités le volet prévention de son programme Déchets qui se décline en 5 axes : éco-exemplarité, déchets végétaux, réparation et ré-emploi, éco-consommation et déchets dangereux.

L'objectif poursuivi par le SIEEEN est de réduire de -7 % les ordures ménagères en 5 ans sur son territoire et de définir des indicateurs de suivi et d'évaluation du programme ainsi que leur méthode de mesure.

En collaboration avec le Conseil général, dans le cadre de son plan, a été lancé un nouvel appel à projet prévention destiné aux entreprises, milieu associatif et aux actions collectives développées sur la Nièvre.

Sur 10 projets présentés, 8 ont été retenus. Les 4 lauréats 2012 sont : le centre social de Château-Chinon, l'entreprise Jardiforest, le Foyer Volambré et La Sauvignoise.

La formation du personnel des collectivités adhérentes

Le SIEEEN a dispensé une formation interne aux ambassadrices du tri sur les notions à connaître en matière de prévention des déchets en adéquation avec les 5 axes prioritaires de son programme Déchets.

Le SITEC a organisé 30 formations sur l'utilisation de la nouvelle version du Système d'Information Géographique Ptolémée à son siège ou dans les cyberbases de la Nièvre.

L'aide à la réalisation d'outils de communication

Le SIEEEN apporte également son aide technique et son savoir-faire aux collectivités adhérentes pour réaliser certains de leurs supports de communication.

En 2012, le Syndicat a participé financièrement à hauteur de 1 500 €, à la réalisation de petits films regroupés en un documentaire de 45 minutes.

Les élèves à la fois scénaristes, acteurs et monteurs ont bénéficié de la collaboration de Pierre Barougier, qui a travaillé sur plusieurs documentaires sur le développement durable dont « Nous resterons sur Terre » (2008).

La séquence SIEEEN, d'une durée de 5 minutes, a porté sur le poids des déchets. Elle est découpée en deux parties : le recyclage de bouteilles en plastique avec la mise en scène d'une famille en version animée qui recycle sous plusieurs formes (pluviomètre, piège à guêpe, entonnoir, et la gestion des déchets avec l'intervention dans une classe d'un faux spécialiste en déchets repris par une élève qui aborde des thèmes tels que le compost et le tri.

La communication institutionnelle du SIEEEN

La publi-information

Le SIEEEN a poursuivi sa communication institutionnelle en 2012. Elle s'est déclinée sous la forme de publi-reportages diffusés dans les bulletins municipaux ou d'organismes publics.

Le marquage et la signalétique

En 2012, le SIEEEN a :

- Créé et imprimé un message de prévention sur l'ensemble des sacs poubelles distribués
- Conçu un logo « éco-responsabilité » pour valoriser ses actions éco-exemplaires auprès des ses publics-cibles
- Assuré le marquage de ses nouveaux véhicules

La communication grand public

Le SIEEEN est un acteur institutionnel historique du Département. Pour mieux faire connaître ses compétences et ses actions auprès des Nivernais, il a mis en ligne un nouveau site Internet en 2011. Cet outil professionnel ouvert et collaboratif permet aux usagers de découvrir le Syndicat, d'obtenir des informations pratiques et de réaliser des démarches à distance (raccordement aux réseaux d'électricité et de gaz, déclaration de pannes...).

La présence dans les media

Durant toute l'année 2012, le Syndicat a mis à contribution ses différents services ainsi que son secrétariat général pour assurer les relations avec la presse sur les événementiels qu'il a organisés en partenariat avec ses adhérents. Le SIEEEN a bénéficié de 180 articles dans la presse écrite en 2012, contre 202 en 2011.)

Les supports d'information

La communication grand public a été soutenue par une campagne d'information déclinée sur différents supports :

€ L'exposition sur « Le parcours de l'énergie » présentée à Clamecy au Château des Loges lors des « Fêtes de la science », à Dijon aux « Assises de l'énergie » du SICECO, à la mairie et au collège de Varennes-Vauzelles

- 1 concours CEE qui a récompensé les communes d'Arleuf, d'Ouroux-en-Morvan et de La Fermeté
- La réédition de la plaquette sur la précarité énergétique (7 000 exemplaires) pour informer et sensibiliser les ménages cibles sur les tarifs sociaux
- Le cofinancement d'un kit énergie solidarité pour 5 familles de la commune de Clamecy suivies depuis décembre 2012. Cette opération leur permet de profiter pendant un an d'un accompagnement mensuel et de conseils pour réaliser des économies d'énergie
- L'édition et la diffusion d'une plaquette d'information simple sur les conditions d'éligibilité aux tarifs sociaux d'électricité et de gaz (7 000 exemplaires)
- La remise du livret « Eco-Quizz » aux élèves pour les sensibiliser sur les gestes de prévention et de gestion des déchets ménager (700 exemplaires)
- L'opération « Coup de balai sur les produits dangereux », menée en partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat, l'ADN et les déchetteries, sur le déstockage de pots de peintures des entreprises
- 2 opérations « Achetez juste, jetez moins – Chariot malin » en moyennes et grandes surfaces de la Nièvre durant la Semaine de la réduction des déchets ménagers. Les ambassadrices ont pu sensibiliser les consommateurs sur la réduction des déchets, le gaspillage alimentaire, la toxicité des produits, entre autres
- Lors de la Fête de l'Automne à la Maison du PNR du Morvan à Saint-Brisson, le service Déchets ménagers, en partenariat avec Fanny Fornalik, chargée de Prévention en Côte-d'Or, a animé sur deux journées un stand d'information grand public sur la prévention des déchets et les achats éco-responsables. Plus de 180 personnes ont visité le stand d'information et échangé avec les ambassadeurs de tri et de prévention présents.
- L'animation d'une réunion sur la cohérence entre les plans climat sur le Département, dans le cadre du projet Nièvre 2021 : information



sur les avancées, recherche d'une cohérence des plans climats du territoire et mise en place d'une politique énergétique

- Une participation à Univerbois en collaboration avec l'ALEN, à la ferme du Marault à Magny-Cours. La journée était réservée à l'ensemble des professionnels du bois était rythmée par des conférences-débats sur 3 thèmes : la ressource : adéquation entre offre et demande – les grandes tendances ; le bois énergie : les potentialités et les perspectives ; le bois, matériau d'avenir. Les deux autres journées, ouvertes au grand public, étaient dédiées à la présentation des compétences des professionnels de la filière bois de la Nièvre
- La participation à la Journée Bois Énergie organisée par l'ALEN pour sensibiliser les élus des collectivités, les organismes publics et les professionnels de la filière aux enjeux du bois énergie en Nièvre et sur les intérêts du chauffage au bois ainsi que des réseaux de chaleur pour desservir les bâtiments publics et les habitations.
- Une participation au colloque organisé par la FNCCR portant sur la « Distribution d'énergie dans les territoires : quels leviers, quelle gouvernance pour atteindre les 3x20 ? ». M. Hourcabie, président du SIEEEN et Yannick Hoarau, responsable du service Électricité, sont intervenus lors d'un débat avec l'ensemble des acteurs afin d'envisager les améliorations nécessaires dans la gouvernance et la coordination des réseaux pour décupler l'efficacité des politiques locales énergie-climat

LE SIEEEN AU SERVICE DES NIVERNAIS

aménage les lieux publics,
distribue de l'énergie, améliore le confort et la sécurité,
traite les déchets, promeut les énergies renouvelables
et développe l'e-administration

